



Plan zonal de sécurité 2020-2025

Zone de police Orne-Thyle

Avant-propos du chef de corps

La confection du plan zonal de sécurité s'est, pour la première fois, réalisée avant la rédaction du plan national de sécurité.

Dans ce cadre, ne disposant actuellement pas de nouvelles déclarations politiques fédérale et régionale, les éléments essentiels d'analyses se sont portés sur des sources objectives tels que les baromètres de la circulation, de la criminalité et des élucidations qui nous sont régulièrement transmis par les services de la Police Fédérale, mais également sur les attentes de nos partenaires et de nos autorités.

Ainsi pour la première fois également, nous avons sollicité par le biais de questionnaires préétablis, les membres du personnel et les conseillers communaux quant à leur ressenti subjectif de l'impact de notre travail quotidien auprès de la population. C'était également pour eux l'opportunité de nous faire connaître les attentes qu'ils pouvaient avoir tant en interne qu'en externe sur la politique extérieur mais aussi intérieur à adopter.

Par cette méthodologie, nous avons pu relever une partie de nos forces et de nos faiblesses.

Les priorités externes ont été déterminées par le biais de la matrice décisionnelle, reprenant les attentes des autorités et des partenaires. Elle nous a permis de nous concentrer sur les thèmes les plus importants et les plus sollicités. Bien qu'en termes de chiffres certaines matières ressortaient spécifiquement, le conseil zonal de sécurité a décidé de les ériger en points d'attention plutôt qu'en priorités étant donné la difficulté de suivre et d'agir concrètement dans le cadre de ces phénomènes.

Nous avons également tenu compte, dans nos priorités internes, outre du questionnaire précité, des résultats de l'enquête psychosociale réalisée fin 2018. Les groupes de travail étant actuellement toujours actifs, ceux-ci permettront aux plans d'action d'évoluer de manière concertée au fur et à mesure de leur avancement.

Enfin, le futur Plan National de Sécurité (PNS), comportera certainement à l'avenir des points d'attention qui viendront enrichir nos plans d'action annuels. Notre PZS est avant tout une déclaration d'intention de développement de la politique policière sur notre zone de police, qui sera amenée à évoluer avec les années et qui devra, tout en restant dans les thèmes déterminés, éventuellement être adaptée. Quoiqu'il en soit, notre objectif est et restera notre population, sa sécurité, son bien-être et son écoute

Bonne lecture !

Table des matières

PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2020-2025	0
AVANT-PROPOS DU CHEF DE CORPS	1
TABLE DES MATIÈRES	2
RÉSUMÉ DU MANAGEMENT	4
1. CULTURE, STRUCTURE ET STRATÉGIE	4
1.1 <i>Mission de notre zone de police</i>	4
1.2 <i>Vision pour 2025</i>	4
1.3 <i>Valeurs pour notre zone de police</i>	4
1.4 <i>Vision organigramme</i>	5
2. PRIORITÉS POUR NOTRE ZONE DE POLICE EN 2020 – 2025	5
2.1 <i>Sécurité et qualité de vie – priorités externes</i>	5
Premier objectif stratégique : Les vols qualifiés habitation	5
Deuxième objectif stratégique : La problématique des stupéfiants	5
2.2 <i>Gestion opérationnelle optimale – priorités internes</i>	6
Deuxième objectif : Bien-être et sécurité sur le lieu du travail	6
Troisième objectif : Qualité du travail	6
3. MISSIONS DE NATURE FÉDÉRALE	6
CHAPITRE 1: ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	7
1. IMAGE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LA ZONE DE POLICE	7
1.1 <i>Notre terrain de travail en images</i>	7
1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique	8
1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	11
1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel	13
1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	15
1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier	16
1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique	18
1.1.7 Nos communes au service de leur zone de police	19
1.2 <i>L'image de la criminalité zonale</i>	19
1.3 <i>Résultats du sondage de population</i>	22
1.3.1 Echantillonnage	23
1.3.2 Synthèse des résultats	23
2. IMAGE DE LA GESTION OPÉRATIONNELLE OPTIMALE DANS NOTRE ZONE DE POLICE	25
2.1 <i>Description de la situation actuelle au sein de la zone de police</i>	25
2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police	25
2.1.2 Structure / organigramme jusqu'au 31-12-2018	26
2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité	27
2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation	28
Aide d'urgence / intervention urgente	28
Accueil	28
Travail de quartier	29
Circulation	30
Recherche locale/ enquête locale	30
Maintien de l'ordre public	31
Assistance aux victimes	31
2.1.5 Exécution des missions à caractère fédéral	32
2.2 <i>Description du contexte interne au sein de la zone de police</i>	33

2.3	<i>Tendances futures pour l'organisation propre</i>	35
2.3.1	En terme de capacité	35
2.3.2	Modifications et extension de services déjà prévues	35
2.3.3	Un nouveau commissariat	36
CHAPITRE 2 : MISSION, VISION, VALEURS		37
2.1	MISSION ET VISION	37
2.1.1	<i>Mission de notre zone de police</i>	37
2.1.2	<i>Vision de notre zone de police pour 2025</i>	37
2.2	CULTURE ET STRUCTURE	38
2.2.1	Cadre de valeurs de notre zone de police	38
	Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025	39
CHAPITRE 3: STRATÉGIE ET POLITIQUE		40
3.1	ELÉMENTS DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	40
3.1.1	<i>A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)</i>	40
3.1.2	<i>A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)</i>	44
3.2	ATTENTES DES AUTORITÉS ET PARTENAIRES	45
3.2.1	<i>Attentes / priorités des autorités</i>	45
	Ministre de l'Intérieur et Justice	45
	Commission Permanente pour la Police Locale (CPPL)	45
	Bourgmestres et conseillers communaux	45
	Procureur du Roi	46
	Gouverneur	46
	Région Wallonne	46
	Police fédérale (Dirco et DirJud)	46
	Les membres du personnel	48
3.3	ANALYSE DES PRIORITÉS ET DES ATTENTES : LA MATRICE DE L'ARGUMENTATION	48
3.4	CHOIX DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES	50
3.4.1	<i>Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025</i>	50
	Premier objectif stratégique : Les vols qualifiés habitation	50
	Deuxième objectif stratégique : La problématique des stupéfiants	51
	Troisième objectif stratégique : La sécurité routière	52
	Quatrième objectif stratégique : La qualité de vie et la sécurité du citoyen	53
	Les points d' attention particuliers	54
3.4.2	<i>Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025</i>	55
	Premier objectif : Communication interne et externe	55
	Deuxième objectif : Bien-être et sécurité sur le lieu du travail	56
	Troisième objectif : Qualité du travail	57
3.4.3	<i>Motivation de phénomènes non retenus</i>	58
CHAPITRE 4: POLITIQUE ET GESTION		59
4.1	APPROCHE DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES : DU PLAN D'ACTION À UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FLEXIBLE	59
4.1.1	<i>L'équipe de suivi de la politique</i>	59
4.1.2	<i>Monitoring de la mise en œuvre de la politique</i>	59
4.2	GESTION DU PERSONNEL ET DES MOYENS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.2.1	<i>Gestion de la capacité en personnel</i>	60
4.2.2	Gestion des moyens financiers	60
	REFERENCES	62

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

1.1 Mission de notre zone de police

La mission d'un corps de police est de garantir la sécurité, de maintenir et de rétablir l'ordre public, de rechercher et de constater des infractions et des délits. Il a également pour missions d'être au service du citoyen, de conseiller celui-ci et d'être à son écoute dans le cadre de sa sphère de compétence.

Il se doit d'être au plus près de préoccupations locales qu'elles émanent des autorités ou de la population.

La police, en d'autres mots, sert l'intérêt général et doit œuvrer en vue d'accomplir cet objectif.

1.2 Vision pour 2025

La vision de la zone de police Orne-Thyle pour 2025, est de placer le citoyen au cœur de ses préoccupations, et plus simplement de ses missions.

L'image du policier et du travail policier doit être restaurée aux yeux du citoyen, afin de rétablir un respect mutuel et une meilleure compréhension de chacun dans les rôles qu'ils ont à jouer.

En vue de cet objectif, nous travaillerons à une meilleure visibilité et transparence de nos actions à l'égard des autorités et des citoyens.

Nous travaillerons également à la qualité du service fourni à ces citoyens. L'accueil que nous leur réservons, la manière dont nous nous adressons à eux, mais bien plus encore le soin et la qualité avec lesquels les dossiers seront élaborés et suivis sont quelques exemples.

Nous agirons enfin sur le bien-être du policier, sa formation, son encadrement, partant du principe que c'est cela qui permettra la réalisation de cet objectif.

1.3 Valeurs pour notre zone de police

L'ouverture d'esprit -l'écoute

C'est en confrontant les idées de chacun que nous pourrons progresser.

La loyauté et l'intégrité

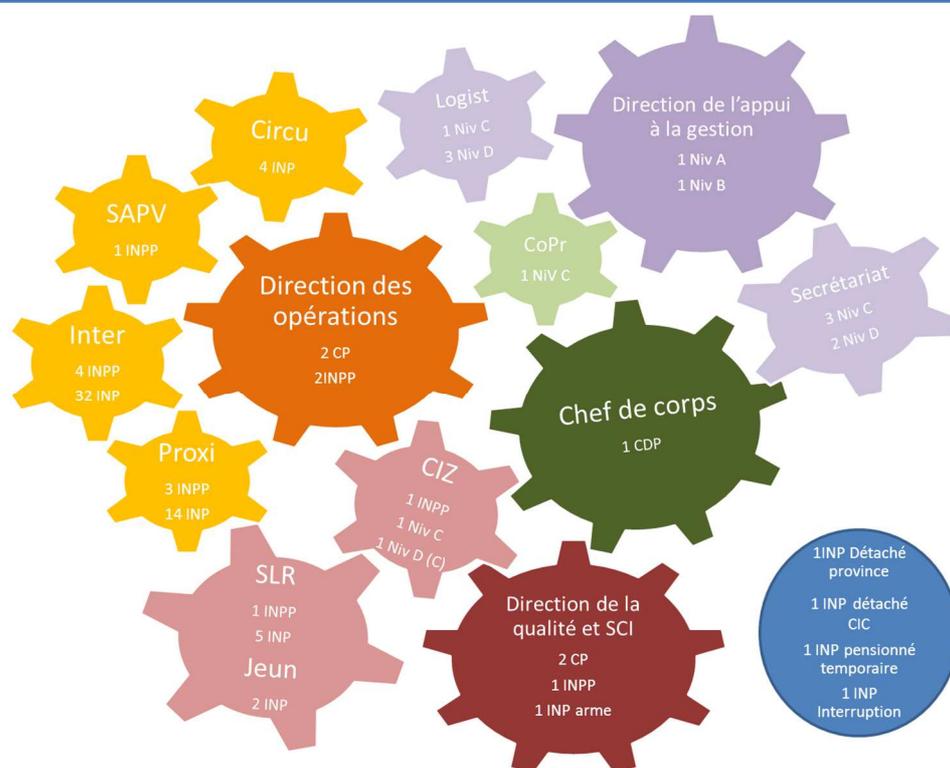
Mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de la réalisation des buts et objectifs de l'organisation à laquelle on appartient. C'est également la loyauté de la direction de la zone envers son personnel de manière telle que celui-ci se sente entendu et considéré à sa juste valeur.

Agir de manière à faire ce qui est juste, honnête et moral.

La transparence

Transparence est à destination tant des autorités que des membres du personnel et des citoyens. Elle doit être réciproque afin de créer et de maintenir des liens de collaboration sains.

1.4 Vision organigramme



2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

Premier objectif stratégique : Les vols qualifiés habitation

Nous souhaitons contribuer à diminuer ou du moins à limiter les vols et tentatives de vol notamment par plus de présence sur le terrain et plus de prévention.

Deuxième objectif stratégique : La problématique des stupéfiants

Nous souhaitons avec l'aide de nos partenaires contribuer à diminuer la présence de trafic de stupéfiants sur le territoire de la zone.

Troisième objectif stratégique : La sécurité routière

Nous souhaitons contribuer à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire de la zone et contribuer à diminuer le sentiment d'insécurité qu'elle génère auprès des citoyens.

Quatrième objectif stratégique : La qualité de vie et la sécurité du citoyen

Nous souhaitons contribuer au développement d'une prise en charge globale des problématiques de nuisances et des incivilités.

Nous disposons également de deux points d'attention

A. *Premier point : Les VIF et les violences envers les personnes physiques*

B. *Deuxième point : La criminalité informatique*

2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

Premier objectif : Communication interne et externe

Nous souhaitons contribuer à améliorer et moderniser tant notre communication interne que notre communication envers les partenaires et les citoyens.

Deuxième objectif : Bien-être et sécurité sur le lieu du travail

Nous souhaitons contribuer à améliorer le bien-être des membres du personnel ainsi qu'à leur sécurité.

Troisième objectif : Qualité du travail

Nous souhaitons contribuer à améliorer la qualité du travail fourni au sein de notre zone et en collaboration avec les autres services.

3. Missions de nature fédérale

La zone de police participe activement à l'exécution des missions à caractère fédéral notamment par le respect des directives contraignantes de type MFO et plus spécifiquement dans le cadre de la MFO2. Elle fournit un membre du personnel au CIC et participe dans la mesure de ses moyens, aux différentes opérations coordonnées sur le territoire de l'arrondissement.

Chapitre 1 : analyse de l'environnement

1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

1.1 Notre terrain de travail en images

La zone de police Orne-Thyle est une zone pluri communales composée de 5 communes : Chastre qui regroupe 7 anciens villages, Court-Saint-Etienne qui est composée de 12 hameaux, Mont-Saint-Guibert regroupant 3 anciens villages, Villers-La-Ville composée de 5 anciens villages et Walhain composée de 3 anciens villages et 7 hameaux.

Elle fait partie de la province du Brabant Wallon et relève du parquet de Nivelles, enfin elle fait partie des cantons de Wavre et de Nivelles.

Les communes qui composent la zone sont rurales à l'exception de Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert qui sont semi-rurales.

Communes	Superficie	Nombre d'habitants (1 ^{er} -09-2018)	Densité de population/k m ²	Communes voisines	Zones de police environnantes
<i>Chastre</i>	31,6	7.642	240,4	Court-Saint-Étienne, Gembloux, Mont-Saint-Guibert, Sombreffe, Villers-la-Ville, Walhain	-Orneau-Mehaigne -Samsom
<i>Court-St-Etienne</i>	26,9	10.533	390,7	Chastre, Genappe, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Villers-la-Ville	-Ottignies -Louvain la Neuve -Nivelles-Genappe
<i>Mont-St-Guibert</i>	18,7	7.673	403,7	Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Walhain	-Ottignies -Louvain la Neuve -Ardennes-Brabançonnnes
<i>Villers-la-Ville</i>	48	10.735	223,0	Chastre, Court-Saint-Étienne, Fleurus, Genappe, Les Bons Villers, Sombreffe	-Nivelles- Genappe -Fleurus- Les Bons Villers- Pont à Celles -Samsom
<i>Walhain</i>	38,1	7.216	188,3	Chastre, Chaumont-Gistoux, Gembloux, Incourt, Mont-Saint-Guibert, Perwez	-Orneau-Mehaigne -Ardennes-Brabançonnnes -Brabant Wallon Est

1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

○ Population

La superficie de la zone de police comporte 163,3 km². Elle comptait au premier janvier 2019 43.847 habitants¹. Parmi ceux-ci on comptabilise 22 113 femmes et 21 421 hommes. La densité de population est 268,5 habitants/km² et la part de non belges représente 5,44 % dont 4,12 % intra-EU et 1,32 % extra-EU.

Dans son « Etat des lieux du Brabant Wallon-Situation 2018 » la DCA Nivelles ressortait le tableau suivant quant à l'évolution de la population des communes composant la zone depuis 2000.

Commune	Population de droit au 1er janvier 2018			Indice évolution population (An 2000 = 100)	Densité de Population (Hab./km ²)
	2000	2010	2018	2018	2018
Chastre	6 487	6 930	7 592	117,0	242,8
Court-St-Etienne	8 746	9 843	10 500	120,1	394,1
Mont-St-Guibert	5 871	6 800	7 562	128,8	405,9
Villers-la-Ville	9 092	10 068	10 713	117,8	225,8
Walhain	5 412	6 364	7 167	132,4	188,9
Total			43528		
Province BW	349 884	379 515	401 106	114,6	367,8
Région wallonne	3 339 516	3 498 384	3 624 377	108,5	215,2
Belgique	10 239 085	10 839 905	11 376 070	111,1	372,6

Au premier janvier 2019, la population était évaluée à 43.847 habitants soit une augmentation de 7003 habitants par rapport à 2003, l'équivalent d'une sixième commune, qui aurait été la troisième par ordre d'importance, si on se réfère aux chiffres à la constitution de la zone.

	Chastre	Court-St-Etienne	Mont-St-Guibert	Villers-la-Ville	Walhain
Superficie	31,6 km ²	26,9 km ²	18,7 km ²	48,0 km ²	38,1 km ²
Densité de population	240,4 habitants/km ²	390,7 habitants/km ²	403,7 habitants/km ²	223,0 habitants/km ²	188,3 habitants/km ²
Age moyen	39,0 ans	39,8 ans	39,2 ans	39,7 ans	38,9 ans
Part de non belge	4,56 %	8,11 %	5,73 %	4,30 %	3,86 %

¹ Source statbel

Part d'étrangers intra-EU	2,70 %	6,17 %	4,48 %	3,61 %	2,99 %
Part d'étrangers extra-EU	1,86 %	1,94 %	1,24 %	0,69 %	0,88 %

Données au 01/01/2018 Sources : SPF économie – Statbel

o *Estimations futures*

Cette population va encore continuer à évoluer au regard du nombre de projets de construction de logements, individuels ou lotissements, qui ont déjà reçu un aval des différentes communes, comme il est possible de le constater dans le tableau repris ci-dessous².

Futur	Walhain	Villers-la-Ville	Mt-St-Gt	Chastre	Court-st-Etienne	Total
Habitat	+102*	+58*	+483*	+211*	+635*	1489
Véhicules	+200	+110	+966	+400	1200	2876
Population	+300**	+170**	+1.450**	+630**	+2.000**	4.550**
Estimation future						47584

*Chiffres reçus des communes entre mars et avril 2018.

**Estimation sur la base de +/- 3 personnes par nouveau logement

En outre, si on regarde les projections en termes d'évolution de la population :

Perspectives de population et des ménages en Wallonie - IWEPS						Année 2018
(calibrées sur les Perspectives du Bureau fédéral du Plan de janvier 2019)						
Nom Commune	Population totale	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Ménages privés	
CHASTRE	7 592	2 014	4 439	1 139	2 824	
COURT-SAINT-ETIENNE	10 500	2 607	6 238	1 655	4 126	
MONT-SAINT-GUIBERT	7 562	1 896	4 538	1 128	3 034	
VILLERS-LA-VILLE	10 713	2 684	6 356	1 673	4 127	
WALHAIN	7 167	1 921	4 201	1 045	2 736	

Perspectives de population et des ménages en Wallonie - IWEPS						Année 2023
(calibrées sur les Perspectives du Bureau fédéral du Plan de janvier 2019)						
Nom Commune	Population totale	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Ménages privés	
CHASTRE	7 939	2 027	4 529	1 383	3 016	
COURT-SAINT-ETIENNE	10 914	2 534	6 376	2 005	4 444	
MONT-SAINT-GUIBERT	8 102	1 968	4 784	1 350	3 229	
VILLERS-LA-VILLE	11 154	2 723	6 492	1 939	4 297	
WALHAIN	7 793	2 070	4 517	1 205	2 937	

² Estimation future de l'évolution de la démographie sur la base des informations recueillies début 2018 dans les différentes communes.

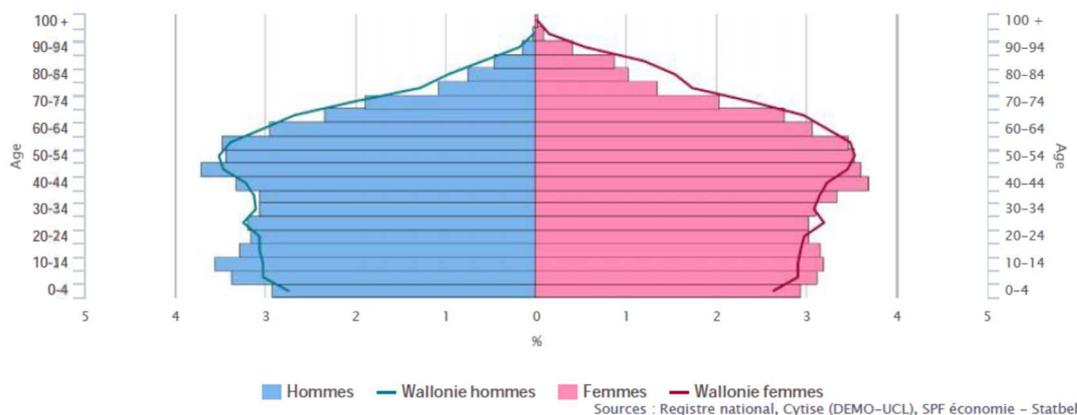
Perspectives de population et des ménages en Wallonie - IWEPS					Année 2033
(calibrées sur les Perspectives du Bureau fédéral du Plan de janvier 2019)					
Nom Commune	Population totale	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Ménages privés
CHASTRE	8 511	2 061	4 690	1 760	3 261
COURT-SAINT-ETIENNE	11 556	2 457	6 360	2 739	4 865
MONT-SAINT-GUIBERT	9 217	2 284	5 078	1 854	3 500
VILLERS-LA-VILLE	11 936	2 798	6 659	2 478	4 560
WALHAIN	9 315	2 579	5 159	1 577	3 202

La perspective 2023 porte la population totale pour l'ensemble des communes de la zone à 45.902 habitants. La perspective 2033 quant à elle, porte la population totale de la zone à 50.535 personnes. Alors que la population 0-19 ans restera relativement stable, on peut observer une augmentation non négligeable du côté des 65 ans et plus. On remarque également une augmentation de 6% du nombre de ménages d'ici 2023 et on passe à une augmentation de 15% des ménages d'ici 2033. Au premier janvier 2018 la taille moyenne d'un ménage est évaluée à 2,57 personnes. Les couples mariés sans enfants représentent 17% de la population et les ménages isolés de 65 ans et plus représentent 10,3%.

Le taux brut de natalité est en moyenne de 11 naissances pour 1000 habitants sur la Zone de police en 2017 et le taux de croissance est de 1,01%

- *Pyramide des âges*

Pyramide des âges de l'entité 5270 ZP ORNE - THYLE (Zone de police) [01/01/2018]



- *Logement et Habitat*

La superficie résidentielle par habitant est de 414 m². La superficie consacrée à l'habitat est de 15,5%.

5,2% de bâtiments sur le territoire de la zone ont été érigés depuis 2011, et il reste encore 24,6 % de bâtiment datant d'avant 1900. 11,2% des logements de la zone de police sont des immeubles et buildings à appartement contre 50,8% de maisons de type ouvert fermes, châteaux et 25,5% de bâtiment de type demi-ferme. La zone dispose de 782 logements publics. En 2017 on recensait 1,46% de logements inoccupés.

1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

- *Activités économiques et fonction de services sur le territoire*

Notre zone est dite rurale voire semi-rurale en fonction des communes. 70% des terres sont agricoles pour 14,9% de terres artificialisées. Dans ces terres artificialisées 74,5% sont des terrains résidentiels, 5,8% de bâtiments agricoles et 4% consacrés à l'industrie et l'artisanat. 4,8% sont occupés par des services publics et équipements communautaires.

Dans la catégorie indépendants, les professions libérales sont fortement représentées sur le territoire, le taux atteignant plus de 42%, directement suivi des professions de commerçant (30%) et d'industrie et d'artisanat (17%). L'exploitation agricole ne représente « que » 8% des activités.

Concernant les salariés, la plus grande représentation se fait dans l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social avec 30%, suivi des services spécialisés et administratifs au taux de 25%, et enfin les commerces/ transport/horeca et l'industrie représentant respectivement 16% et 9%.

- Chastre

A Chastre, un magasin AD DELHAIZE et un proximi Delhaize sont implantés sur le territoire de la commune.

Elle dispose de trois salles communales des fêtes.

Chastre dispose également d'une gare, d'une maison de repos et de 6 services d'accueil pour la petite enfance et un service d'accueillantes.

- Court-Saint-Etienne

Sur la commune de Court-St-Etienne, un Intermarché est implanté en plein centre, à proximité de la gare. Des commerces de proximité sont également présents dans l'Avenue de Wisterzee, dans l'Avenue des Combattants ainsi qu'à Tangissart.

En outre, est sortie de terre la première phase de construction de court village avec les commerces y afférents (notamment Action et Hubo). Court Village c'est un projet de 350 logements et 8.600m² de commerces en 3 phases. La première phase a déjà permis la construction de 134 appartements. La commune répertorie 10 salles de fêtes.

Elle compte 6 crèches dont une communale et un service d'accueillantes.

- Mont-Saint-Guibert :

Les principaux Pôles économiques se retrouvent à Mont St Guibert. Nous y trouvons l'Axis Parc ainsi que le site de SHANKS dans les sablières. Un projet d'extension des sablières de 47 hectares est en cours d'étude. En outre Mont-Saint-Guibert, a également été saisi d'un projet de développement d'activités supplémentaires via la création d'un parc de petites et moyennes entreprises et de deux immeubles de bureaux sur le site Jaurdinia (4.18 hectares).

La Nationale 4 est bordée de trois magasins de moyenne envergure (Champion, Colruyt et Intermarché) ainsi que le magasin Bio'Ok qui dispose de cultures propres.

Se retrouvent également le long de cette RN4 2 stations essences à hauteur de Corbais (une Totale et une Lukoil). Une troisième pompe essence, Octa+, est localisée près de la gare.

Plusieurs projets immobiliers sont en train ou en passe de sortir de terre.

La commune compte en outre 7 crèches et structures de la petite enfance et 2 maisons de repos. 3 salles communales sont mises à la location.

- Villers-La-Ville

Sur l'entité de Villers La Ville un Intermarché est implanté en bordure de RN93 (Sart Dames Avelines) ainsi qu'un Colruyt (Marbais). Quelques commerces de proximité sont actifs Avenue A. Tournay. Se retrouver au centre de la commune une station essence Totale.

Il existe à Villers-La-Ville deux entreprises « à risques » soit 5NPLUS (SEVESO) et Carbodiam (« petit » SEVESO).

La commune dispose de 3 crèches et structures liées à l'enfance et un service d'accueillantes.

○ Walhain

Sur la commune de Walhain se trouve déjà un AD Delhaize mais un projet de pôle d'activités est à l'étude. Se retrouvent également sur la RN4 à hauteur de Walhain 2 stations essences (une Total et une Q8). Il existe 1 crèche et un service d'accueillantes.

En matière de secours, un service avancé de la Croix Rouge se trouve à Villers-la Ville. En matière d'incendies, d'inondation, d'accidents de roulage, nous dépendons de la zone de secours Brabant Wallon. Elle a la particularité d'être une zone unique couvrant toute une province, celle du Brabant Wallon et de ses 27 communes en l'occurrence. Elle est composée de 5 services d'incendies comptant 6 casernes (l'une d'entre elles, celle de Villers-la-Ville, étant un poste-avancé rattaché à un autre service, celui de Nivelles). La zone couvre 1 090 km² et protège environ 380 000 habitants.

● Niveau et conditions de vie

Le revenu médian par déclaration - c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune – est un indicateur du niveau de richesse de la population de la commune. L'évolution est semblable pour les 5 communes de la zone, positionnant le revenu médian entre 2000 et 2500€ par personne ?. Le taux implicite de taxation communale et d'agglomération et de 8% pour la zone (Chastre 8,2% ; Court-Saint-Etienne 7,9% ; Mont-Saint-Guibert 7,4% ; Villers-La-Ville 7,9% ; Walhain 8,4%).

● Le marché du travail

	<i>Chastre</i>	<i>Court-St-Etienne</i>	<i>Mont-St-Guibert</i>	<i>Villers-La-Ville</i>	<i>Walhain</i>
Population en âge de travailler (15-64 ans)	4 956	6 896	4 942	6 903	4 565
Nbre d'actifs	3 481	4 799	3 580	5 121	3 385
Nbr actifs occupés	3 145	4 273	3 241	4 647	3 127
Nbr actifs inoccupés	336	526	340	473	259
Nbr d'inactifs	1 474	2 097	1 362	1 783	1 180
Taux d'activité administratif	70,3 %	69,6 %	72,4 %	74,2 %	74,2 %
Taux d'emploi administratif	63,5 %	62,0 %	65,6 %	67,3 %	68,5 %
Taux de chômage administratif	9,7 %	11,0 %	9,5 %	9,2 %	7,6 %

Période : moyenne annuelle 2016

Sources : Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk

Le taux d'emploi administratif des 15-64 ans pour le territoire de la zone s'élève à 65,2% ce qui est supérieur à la moyenne de la région wallonne qui s'élève quant à elle à 57,7 %.

Le taux de chômage de longue durée (plus de 2 ans) s'élève à 3,2% contre 5,6% pour l'ensemble de la Wallonie. Au 31-12-2017 la zone comptait 5.465 indépendants dont 42,5% de professions libérales.

1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

○ Culture

Début 2019 la première pierre de la nouvelle mosquée de Court-Saint-Etienne a été posée. Ce nouvel édifice bien plus grand que l'actuel pourrait avoir une incidence sur notre travail dès lors qu'il va drainer plus de monde, donc plus de circulation et de problèmes de stationnement. Des problèmes de voisinages pourraient également être à craindre vu le nombre de recours qui ont été intentés à l'encontre de cette construction.

○ Jeunesse

Nous disposons sur le territoire de la zone de 28 établissements scolaires dont un est réparti sur trois implantations. Nous dénombrons pour l'année académique 2017-2018, 1.667 enfants inscrits en maternelle, 3.205 en primaire et 2.515 en secondaire. En 2017 le taux d'accueil préscolaire recouvrait 39,9 % soit 486 places.

○ Evénements

Le site des Ruines de Villers-la-Ville draine un nombre important de personnes, qu'il s'agisse de touristes ou de visiteurs, de divers événements culturels organisés sur le site (Printemps de l'abbaye, La Nuit du cirque, la Nuits des Cœurs, Thé dansant, etc...). Sur 23 événements comptabilisés sur la commune de Villers-La-Ville pour 2019, 14 sont organisés par l'abbaye ou dans l'abbaye. La commune organise également le trail de l'abbaye (1500 participants) et le trail des cisterciens (800 participants) qui passe également largement sur son territoire ainsi que sur celui des communes voisines.

Le site des Sablières à Mont Saint Guibert, outre son activité économique, sert également de décor pour le No man's world (le DJ Bob Sinclar s'y est produit en 2012), la sand-race ou encore le moto-cross annuel. Ce site peut également être le lieu d'événements ponctuels comme les monster trucks cette année.

Le PamExpo (anciennement Parc à Mitrailles) de Court St Etienne accueille, quant à lui, divers événements économiques, socio-culturels et musicaux. Cette commune accueille également chaque année la « Trace d'Hez » (plus de 1.500 cyclistes).

La commune de Walhain accueille chaque année les « 24 Hrs Cuistax » ainsi que des festivités locales.

Ajoutons les diverses kermesses annuelles des mois d'été avec comme points d'orgue, les soirées de Perbais, Corbais, Mellery, Villeroux, Marbisoux, ...

Enfin, l'événement musical « Jyvazik » change régulièrement de commune mais reste sur le territoire de notre zone.

Toutes ces manifestations nécessitent la mobilisation d'une capacité policière non négligeable, interne voire externe à la zone de police.

Dans ce cadre, il s'avèrerait indispensable à l'avenir de mettre en place une concertation zonale afin de programmer les festivités ayant lieu dans les différentes communes.

Voici le tableau des événements 2019 pour lesquels nous engageons du personnel :

<i>Communes</i>	<i>Nom</i>	<i>Date</i>	<i>Personnel à engager</i>
Chastre	Cérémonies patriotiques Chastre	12/05	3
Court-St-Etienne	Cérémonies patriotiques CSE	24/05	3
	Braderie de CSE	08, 09 et 10/06	14
Mont-St- Guibert	Commémorations du 08/05	05/05	1
	Truck Trail	11 et 12/05	4
	Brocante Corbais	16/06	2
	Sand Race	23/06	6
	Brocante Hevillers	07/07	2
	No man's world	28 et 29/09	29
Villers-la-Ville	Carnaval de VLV	02, 03/03	20
	Trace d'Hez	21/04	2
	Thé Dansant	05/05	9
	Nuit du cirque	25/05	6
	Soirée plein air Mellery	22/06	2
	Jeux inter-villages de Marbisoux	Du 28 au 30/06 3 soirées	6
	Tour de France	06/07	11
	Kermesse Tilly	Du 2 au 04 aout 2 soirées	8
	Festivités Marbisoux	14, 16 et 17 /08 3 soirées	12
	Festivités de Mellery	23, 24 et 27/08	12
	Nuit des chœurs	30 et 31/08	10
	Festival Ombres et lumière	14 et 15/09	10
	Concert Musty Abbaye VLV	28/09	5
	Trail de l'Abbaye	05/10	2
	Chasse au trésor Abbaye	19/10	4
	Saint Hubert	20/10	2
	Soirée Halloween Mellery	31/10	2
Walhain	Grand feu Walhain	23/03	2
	Festivités Perbais	9, 10 et 14/08	19
	Brocante Perbais	09/08	4
	Marathon BW	15/08	2
Plusieurs communes			
	Tour RW amateurs	04/05	10
	Week-end Sans alcool sur la zone	Du 07 au 10 juin Ops le 7/06	8

○ *Patrimoine, haut-lieux touristiques*

Comme déjà expliqué plus haut, l'abbaye de Villers-La-Ville attire un très grand nombre de visiteurs que ce soient pour des événements ponctuels ou dans le cadre des simples visites du site. La zone comporte 12 établissements de logement touristiques.

- *Sport*

Nous disposons de centres sportifs avec terrains à Villers-la-Ville, Mont-Saint- Guibert et Walhain, les communes de Court-Saint-Etienne et de Chastre disposent quant à elle chacune d'un terrain de football.

Nous avons à Walhain une équipe de football qui évolue en division 2 Amateur. Plusieurs rencontres de football réunissant près de 1000 personnes se déroulent au stade de football de cette entité.

Mont-Saint-Guibert dispose quant à elle d'une équipe de volley en ligue A.

1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

- *Sources naturelles*

La zone est traversée par divers cours d'eau dont certains peuvent entrer en crue en cas de pluies abondantes : L'Orne, la Thyle, la Dyle, le Nil.

Le territoire de la zone comporte 4,6% de zones Natura 2000.

- *Mobilité*

Notre zone comporte un réseau routier de 731,4 km. Le nombre total de véhicules est estimé à 28.812 pour les habitants de la zone de police.

Bordée au Nord par l'autoroute E411, notre Zone de police est concernée par les accès 9 [Chaumont Gistoux] et 10 [Walhain]. Il s'agit d'autant d'accès à des voies rapides de fuite.

Une caméra ANPR a été placée, dans le cadre du maillage provincial et grâce à des subsides de la province, un peu après la sortie 10 à Walhain.

D'autre part, la RN 4 traverse les communes de Walhain et de Mont St Guibert. Cette dernière commune ainsi que Court-Saint-Etienne sont traversées par la voie rapide RN 25.

Cette voie rapide donne accès aux principaux Pôles économiques de notre Zone de police (Axis Parc, site des Sablières) et constitue un axe routier important entre la E411 et la E19 vers Nivelles, Mons et Paris.

Le nœud RN4 et RN 25 est source de ralentissements quotidiens.

Il est à noter que la zone sera dans les prochaines années impactée en termes de circulation par la réalisation d'un nouvel aménagement au carrefour entre la RN4 et la RN 25 en vue de fluidifier cette circulation. Le projet de carrefour en diamant est estimé à une durée de 2 ans et devrait commencer mi 2020.

D'autres axes routiers importants traversent notre Zone de police soit la RN 93 (Sombreffe - Baisy Thy) et la RN275 (Court St Etienne – Marbais).

Les statistiques du SPW-DGO2- mobilité renseignent que pour l'ensemble de la zone, 18 personnes sont formées comme conseillers en mobilité. Une INP de la zone est également en cours de formation.

En outre, la zone de police est traversée par deux lignes ferroviaires d'importance :

La ligne 140 : Charleroi – Ottignies

- Arrêts : Ceroux-Mousty, Court-Saint-Etienne, Faux, La roche, Tilly, Villers-La-Ville

Et la ligne 161 : Bruxelles – Namur

- Gares : Mont-Saint-Guibert
- Arrêts : Blanmont, Chastre

Cela représente pas moins de 2.298 montées ou descentes en gare par semaine.

La zone est également desservie par plusieurs lignes de bus :

- Ligne 11 : Ottignies - Axis Parc – Einstein - Fleming
- Ligne 19 : Nivelles - Ottignies
- Ligne 24 : Wavre – Corbais – Nil - Chastre
- Ligne 25 : Jodoigne – Gembloux
- Ligne 27 : Gembloux - Chastre – Marbais
- Ligne 28 : Genappe- Tangissart- Court saint Etienne - Ottignies
- Ligne 29 : Lasne - Ceroux Mousty - Ottignies
- Ligne 30 : Nil- Chastre – Court Saint Etienne – Ottignies
- Ligne 34 : Chastre – Walhain – Mont Saint Guibert – Louvain la Neuve
- Ligne 568 : Nivelles – Marbais – Fleurus.

○ *Déchets*

La zone compte sur son territoire un centre de recyclage de déchets de toute sorte. Il arrive parfois des combustions spontanées.

○ *Travaux réalisés*

Plusieurs travaux ont été réalisés sur l'ensemble des communes. Sont à souligner :

- La construction de Court-Village
- Les chantiers de nouvelles constructions à MSG
- L'extension de l'axis parc ;

Il est à noter que nous ne disposons pas d'infrastructure pour accueillir les gens du voyage. Néanmoins, nous en recevons régulièrement sur le site appelé communément « AXA » de Mont-Saint-Guibert, où devrait prochainement se développer un centre d'affaires, qui borde la démarcation de la commune avec celle de Court-Saint-Etienne. Il arrive également qu'ils s'installent dans un champ sur la commune de Court-Saint-Etienne avec l'accord de l'exploitant de ce champ. Enfin, ils se sont déjà installés avec accord de la commune sur un des terrains d'entraînements de football de Walhain.

1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier

○ *Modernisation du fonctionnement interne*

Notre zone de police a investi dans l'achat de tablettes afin de pouvoir utiliser l'ISLP mobile au travers de la solution Be-Secure. Elle est également inscrite dans la quatrième phase de focus, application policière qui offre la possibilité d'effectuer une recherche au travers de tous les ISLP du pays.

Ces technologies ont pour objectif d'aider et faciliter le travail au quotidien sur le terrain.

Cette modernisation est un défi au sein de la zone car cela implique une modification de la manière de travailler au jour le jour ainsi qu'une modification des outils à employer.

La zone a également, dans le cadre de la circulaire du 19 mars 2019 de la région wallonne, rentré un dossier en vue du placement de plusieurs poteaux radar fixes. La région ayant épuisé ses possibilités de commande au moment de la réception de notre dossier, celui-ci devra être réévalué lors de la prochaine législature pour autant que la circulaire demeure d'application.

Des caméras de surveillance ont été placées sur les bâtiments de la zone qui n'en disposaient pas encore, et le réseau a été étendu pour le commissariat de Mont-Saint-Guibert. Pour ce dernier, des travaux de sécurisation du sas d'entrée ont également été effectués.

Depuis 2019 nous nous sommes dotés d'un site sharepoint pour lequel tous les membres du personnel ont été formés. Nous avons également entièrement revu notre site internet et créé une page Facebook régulièrement alimentée, notamment au regard d'une campagne de prévention SAC.

- *Recours aux nouvelles technologies externes*

- *Le lidar*

Depuis 2018 nous avons recours au marché de la région wallonne en vue de mettre à disposition des zones de police le lidar, mieux connu sous l'appellation radar chantier. Durant l'année 2018 nous avons pu bénéficier de la présence de celui-ci durant 8 semaines sur le territoire de notre zone. En 2019, le marché ayant été étendu à 10 semaines par zone de police, chaque commune pourra bénéficier du lidar sur son territoire durant 2 semaines. Le traitement des procès-verbaux se fait par le CRT grâce à une convention signée avec celui-ci et ce à titre complètement gratuit.

- *Le placement d'un poteau ANPR*

Dans le cadre du projet du gouverneur de province de la mise en place d'« un bouclier ANPR » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, nous avons bénéficié d'un subside d'un peu plus de 47.000€ en vue du placement d'un poteau ANPR fixe à Walhain à la hauteur de la sortie 10. Le choix de cet emplacement a été déterminé par des contingences en termes de travaux et sur base des points prioritaires analysés par le CIC. Une nouvelle tranche de subside a été votée.

- *Convention CRT*

Outre la convention CRT signée pour le lidar, nous avons également signé une autre convention avec ce service pour la rédaction et le suivi du reste de nos PV radar. Grâce à l'application Circonnect, les résultats de notre radar sont envoyés au CRT qui assure le traitement des photos et le suivi de rédaction.

- *Avenir*

- *Dans un futur proche la Zone de police compte :*

Acquérir une armoire intelligente, pour le commissariat de Mont-Saint-Guibert, pour une meilleure gestion des radios et des clés.

Nous envisageons par ailleurs le passage à une virtualisation totale des PC durant l'année 2020. Cela sera également un grand défi, en termes de formation, de matériel et de changement de façon de travailler.

- *Dans un avenir un peu plus lointain :*

La Zone de police souhaiterait remplacer complètement et optimiser le parc des radios ASTRID. Ainsi que changer son système d'archivage dans la perspective un système d'exploitation plus performant, notamment pour la digitalisation des dossiers personnels.

- *Développements technologiques au profit de la police locale*

La Pol Fed a entrepris une modernisation de ses applications/programmes dont elle fait profiter la police locale.

Un premier grand pas dans la modernité fut la suite office 365 avec le remplacement de la messagerie PUMA par l'OWA (2017) et toute une série d'autres applications que nous apprenons à connaître tous les jours (YAMMER, OneNote, Sharepoint, Teams,...).

Ensuite, d'un point de vue programmes police, nous utilisons policemaps depuis 2018 pour faire une cartographie mensuelle des vols qualifiés habitation. Via BePAd nous gérons en direct nos événements et nos demandes de renforts avec la DCA. Depuis 2016 nous utilisons l'application RAAVIS en vue de faire directement et électroniquement nos avis à l'office des étrangers en cas de découvert d'illégaux. Nous commençons seulement à former notre personnel à l'application GES (gestion numérisée des enquêtes). Enfin nous utilisons depuis cette année le programme I+Belgium pour le suivi des libérés conditionnels, des sursis probatoires et des surveillances électroniques.

4 des 5 communes ont souscrit au programme be-alert, système d'avertissement automatique à destination de la population en cas de situation de crise.

Enfin la DCA Nivelles est dépositaire depuis peu d'une remorque ANPR qui pourra être mise à disposition des zones de police dans le cadre d'opérations ponctuelles.

1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

○ *Financement*

Les dotations communales qui financent notre zone de police sont restées stables ces dernières années.

<i>Dotations communales</i>	3.987.311€	<i>Dépenses frais personnel</i>	6.097.058 €
<i>Dotations fédérales</i>	2.238.227,6 €	<i>Frais de fonctionnement</i>	796.992€
<i>Dotation régionale</i>	413.466€	<i>Frais de dette</i>	98.617€
<i>Divers</i>	515.598,5€		

Un provisionnement a été effectué en vue de procéder au paiement du 13^{ème} mois en décembre 2019. Ainsi, Conformément aux directives reçues, le mois de décembre 2019 sera payé en décembre 2019 et non pas en janvier 2020 comme cela est le cas depuis des années.

○ *Situation comptable*

Notre zone termine son année 2018 en boni. Notre situation est stable depuis quelques années et les comptes sont à jour.

○ *Subsides NAPAP*

La zone dispose de subsides dits « NAPAP » (non activité préalable à la pension) jusqu'en 2019 afin de financer le remplacement des membres du personnel souhaitant bénéficier de cette possibilité de fin de carrière. Ce subside financé par le fédéral, ne permet pas de couvrir l'ensemble des trimestres pour la police intégrée. Ainsi, nous savons déjà que nous ne recevrons rien pour le dernier trimestre 2019. A l'heure d'écrire ces lignes, en raison de l'absence de gouvernement, le financement de la NAPAP par le fédéral n'est plus prévu au-delà du 31 décembre 2019. Ce montant sera donc à charge des zones de police.

○ *Législations avec impact*

La modification des normes de sécurité des commissariats de police pourrait avoir un impact financier dès lors qu'il faudra faire les adaptations éventuelles nécessaires pour se mettre en conformité. Néanmoins, suite aux évaluations post-attentat, de nombreuses choses ont déjà été entreprises au niveau de la zone afin de sécuriser les bâtiments

Le RGPD règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

La mise en œuvre de ce règlement est organisée au niveau arrondissemental. En effet, la zone de police Nivelles-Genappe a mis à disposition des autres zones son DPO, à charge des zones de désigner en interne un référent. Le DPO de Nivelles-Genappe va être renforcé par un adjoint pour lequel chacune des zones contribue au financement.

Enfin, la zone dispose d'un RGP commun aux 5 communes. Ce RGP contient toute une série de sanctions administratives communales. Jusqu'en juin 2019 la zone disposait de 2 agents constatateurs, ceux-ci ayant démissionné, la charge de travail se reporte sur les agents de quartier.

○ *Organes administratifs*

La Zone de police est placée sous la Présidence du Bourgmestre de Court Saint Etienne. Cette présidence vaut tant pour le Collège de police que pour le Conseil de police. La puissance votale pour chaque commune est la suivante :

- CHASTRE: 15 voix au total, soit 3,75 voix par représentant ;
- COURT-SAINT-ETIENNE : 28 voix au total, soit 5,6 voix par représentant ;
- MONT-SAINT-GUIBERT: 19 voix au total, soit 4,75 voix par représentant ;
- VILLERS-LA-VILLE : 24 voix au total, soit 4,8 voix par représentant ;
- WALHAIN : 14 voix au total, soit 3,5 voix par représentants.

La répartition des voix est le reflet de l'effective participation financière de chaque commune dans le budget de la zone de police.

○ *Climat politique*

Lors des élections communales de 2018, l'on a recensé un taux de participation de 91,7% pour l'ensemble de la zone, chaque commune dépassant individuellement les 90%. Le collège est majoritairement MR et compte un CDH. Sur les 5 bourgmestres de la précédente législature seuls deux sont encore présents dans le nouveau collège.

1.1.7 Nos communes au service de leur zone de police

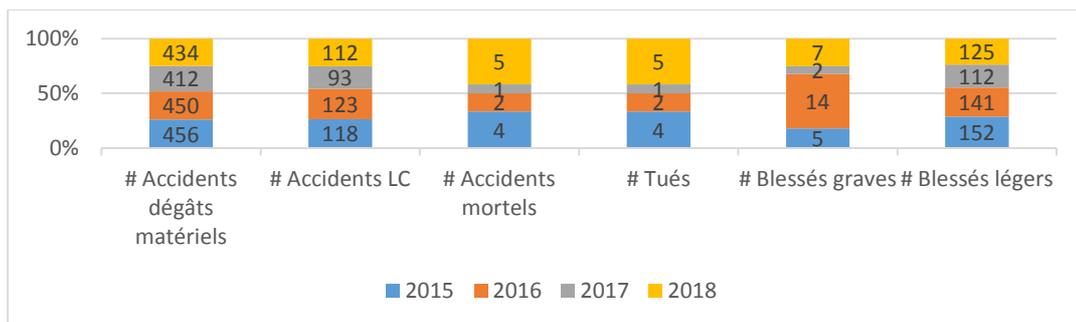
Chacune des communes s'est dotée de radars préventifs fixes. Certaines ont également investi dans des analyseurs de trafic. Ces données sont disponibles sur demande pour la zone de police.

1.2 L'image de la criminalité zonale

- *Baromètre de circulation*³

		2015	2016	2017	2018
ZP ORNE - THYLE (MONT-SAINT-GUIBERT)	# Accidents dégâts matériels	456	450	412	434
	# Accidents LC	118	123	93	112
	# Accidents mortels	4	2	1	5
	# Tués	4	2	1	5
	# Blessés graves	5	14	2	7
	# Blessés légers	152	141	112	125

³ Analyses fournies par la DCA Nivelles



	2017	2018
Vitesse	5433	5758
Arrêt et stationnement	32	17
GSM	78	53
Casque et vêtements de protection	1	4
Ceinture et siège enfant	10	10
Feux de signalisation	29	33
Code de la route	200	205
Alcool	45	32
Drogues	-	3
Immatriculation	40	44
Permis de conduire	24	30
Conditions techniques	168	157
Assurance	45	38
Poids lourds	7	9
Autres	2	2
Inconnu	59	402
Total	6173	6797

Pour les autres infractions de la route seules les deux dernières années sont renseignées dès lors que pour les années 2015 et 2016 tous les documents concernant un véhicule étaient repris dans une seule et même catégorie. Il était alors difficilement possible de comparer avec autant de détails que ce que prévoient ces deux tableaux

- *Analyse des gares du brabant wallon⁴*

Les zones de police sont toutes impliquées dans la rédaction de procès-verbaux pour les gares sur leur territoire, et chaque fois de façon plus conséquente que la SPC. En effet, la SPC rédige entre 10 et 15 % des procès-verbaux dans les gares qui enregistrent le plus de criminalité.

Lignes SNCB	Gares/arrêts	2015	2016	2017	2018	Evolution 2015-2018	% gare / total arro 2018
Ligne 140	CEROUX-MOUSTY	6	7	11	20	233,33%	2,80%
	COURT-SAINT-ETIENNE	10	19	4	4	-6,00%	0,56%
	FALX	0	3	1	0	0,00%	0,00%
	TILLY	3	1	1	0	-100,00%	0,00%
	VILLERS-LA-VILLE	0	1	2	0	0,00%	0,00%
Ligne 161	GENVAL	27	29	35	30	11,11%	4,20%
	RIXENSART	9	21	15	26	188,89%	3,64%
	LA HULPE	10	13	9	18	80,00%	2,52%
	LOUVAIN-LA-NEUVE-UNIVERSITE	20	34	38	13	-3,5,00%	1,82%
	MONT-SAINT-GUIBERT	5	18	15	6	20,00%	0,84%
	CHASTRE	10	6	8	5	-6,00%	0,70%
	PROFONDSART	3	6	5	2	-3,3,33%	0,28%
	BLANMONT	2	2	2	0	-100,00%	0,00%
Lignes 139 / 140 / 161	OTTIGNIES	104	381	390	231	1,22,12%	32,31%

⁴ Analyse de la criminalité dans les gares et alentours- DCA Nivelles.

- *Baromètre de criminalité*

Analyses des phénomènes au niveau de l'arrondissement du Brabant Wallon

Vols : Cambriolages dans habitations : le total annuel des faits est quasi identique depuis 4 ans, cependant la répartition sur les mois est différente. En effet, le nombre de faits mensuel de février à septembre restait faible, et les faits ont explosé à partir d'octobre 2018.

Cambriolages dans entreprises / commerces : le nombre de faits augmente un peu chaque année, et en 2018 nous approchons de 500 faits. Les ZP de Nivelles-Genappe et BW Ouest sont les plus touchées en nombre de faits. Et en termes d'évolution, les ZP Orne-Thyle et BW Est ont vu le nombre de faits doubler de 2017 à 2018.

Trafic de véhicules : La criminalité relative aux véhicules a pris de l'ampleur en 2018, avec une augmentation de 17% des faits depuis 2015. Les mois d'octobre et novembre ont été particulièrement touchés en 2018. Les escroqueries à l'assurance, les modus garage et les car-jackings sont des modus particulièrement à la hausse. Les ZP de Nivelles-Genappe et LLN sont les plus impactées par les vols de véhicules au sens strict ; et la ZP Orne-Thyle compte quant à elle seule 29 % des modus garage de l'arrondissement.

Violences : Que ce soit intrafamiliale ou extrafamiliale, violence physique ou psychique, les faits de violence recensés augmentent doucement d'année en année. En 2018, on parle de 2459 faits de violence physique, et 3658 faits de violence psychique. En outre, il ne faut pas oublier que le chiffre noir dans ces domaines criminels est très important !

Criminalité financière : Les escroqueries explosent en 2018, notamment le modus de fraude au digipass. Pour les escroqueries sans internet, on passe de 286 faits en 2015 à 468 en 2018 ; et pour les escroqueries avec internet, on passe de 417 faits en 2015 à 743 en 2018.

Criminalité informatique : Les fraudes aux cartes de paiement ont augmenté de 9 % de 2015 à 2018, passant de 280 faits à 305 faits. Quant à la criminalité informatique sensu stricto, elle subit une augmentation de 59%, en passant de 357 faits en 2015 à 567 faits en 2018.

Au niveau plus spécifique de notre zone de police⁵

Le nombre total de délits était en 2015 de 2031⁶, en 2016⁷ de 2.244, en 2017 de 2.072 et 2018 de 2.295

Phénomènes et figures criminelles	ZP 2015	ZP 2016	ZP 2017	ZP 2018	Evolution ZP 2015-2018
Vols Cambriolage dans habitations :	242	198	200	230	-5%
Cambriolage dans entreprises/commerces bâtiments publics	36	64	48	90	149%
Vol dans et sur voitures	105	159	153	103	-2%
Vol de véhicules (excl. car/homejacking)	31	28	37	57	83%
Trafic de voitures/escroquerie d'assurances Modus garage	65	93	77	163	151%
Drogues :	209	223	194	239	14%

⁵ Analyses fournies par la DCA Nivelles, tableau PZS.

⁶ Chiffres du baromètre criminalité de décembre 2018

⁷ Chiffres du baromètre de la criminalité août 2019

Atteintes à l'intégrité sexuelle :	13	23	16	15	15%
Violences intrafamiliales ⁸ :	247	270	223	304	23%
VIF physiques	60	77	68	100	67%
VIF sexuelles	2	2	3	1	-50%
VIF psychiques	181	185	143	195	8%
VIF économiques	4	6	9	8	100%
Criminalité financière dont escroquerie (avec ou sans internet) :	61	60	66	83	36%
Criminalité informatique au sens strict + carte de paiements :	30	45	66	105	250%
Armes et explosifs :	41	28	30	28	-32%
Cyber harcèlement	48	41	53	44	-8%
Environnement dont fraude en matière de déchets :	32	54	44	53	66%
Dégradations :	150	188	177	188	25%
Dégradations volontaires (véhicules exclus)	77	94	97	91	18%
Dégradations volontaires de véhicules	73	94	80	97	33%
Nuisances :	188	214	147	203	8%
Comportement dérangeant autres	175	177	128	181	3%
Propreté - Environnement	4	20	14	13	225%
Circulation	4	11	4	8	100%
Nuisances sonores	2	0	1	0	-100%
Nuisances autres	3	6	0	1	-67%

Entre 2017 et 2018 nous avons une augmentation de 10% du nombre de faits enregistrés. Cette augmentation se traduit de la manière la plus forte dans le nombre de faits de détention de drogues qui a quasi doublé de 2015 à 2018 (65 faits en 2015 et 117 en 2018) ainsi que les faits de violences intrafamiliales et les faits de criminalité informatique.

Sur l'arrondissement, nous comptons le plus de cambriolages dans les bâtiments publics en 2018, avec 35 faits. Cette constatation est néanmoins explicable par le fait qu'il s'agissait d'une bande de mineurs s'attaquant toujours plus ou moins aux mêmes bâtiments publics et qui ont fait l'objet d'une arrestation de placements en IPPJ fermées. Le nombre de cambriolages habitations est moins élevé qu'en 2015 mais plus élevé qu'en 2017.

1.3 Résultats du sondage de population⁹

En 2018, la Business Unit "Politique et Gestion" de la Direction de l'Information policière et ICT a, de nouveau, organisé un moniteur de sécurité en collaboration avec le SPF Intérieur et les autorités locales. Cette enquête sur des thèmes tels que le sentiment d'insécurité, les problèmes de quartier, la victimisation et les contacts avec les services de police locaux s'adressait à près d'un demi-million de résidents belges.

⁸ Rentre également en ligne de compte pour ce phénomène les différends familiaux et les différends où le lien n'est pas identifié

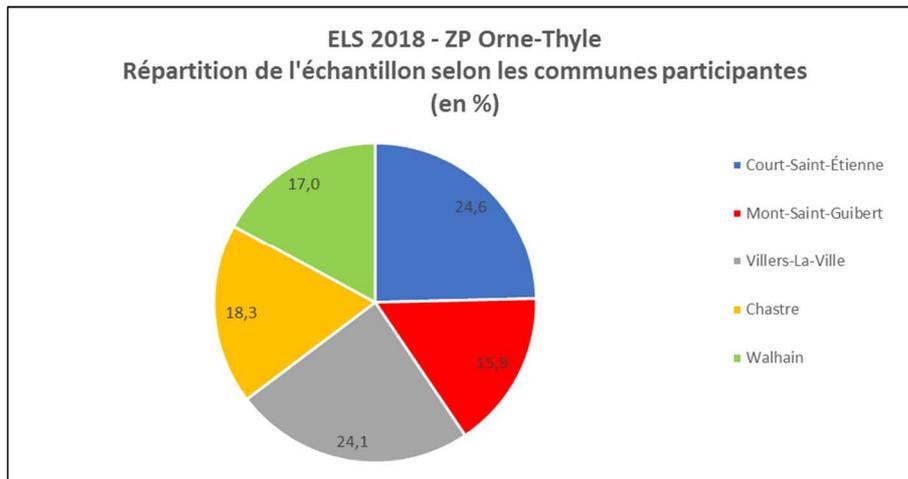
⁹ Compilation et analyses des résultats de l'enquête locale de sécurité effectués par la DCA Nivelles.

Notre zone de police ainsi que deux communes de celle-ci ont également participé à ce Moniteur de sécurité. Par souci de facilité nous ne prendrons en compte que des résultats provenant de l'enquête demandée par la zone elle-même.

1.3.1 Echantillonnage

L'échantillonnage porte sur 1284 répondants de plus de 15 ans distingués en plusieurs catégories : sexe, âge, formation, type de logement, situation professionnelle et quartier.

Répartition par commune des répondants



1.3.2 Synthèse des résultats

La **vitesse non adaptée au trafic** est de loin le **problème de quartier** le plus souvent cité par l'ensemble des répondants.

Vient ensuite la **conduite agressive dans la circulation** qui constitue, pour près de la moitié des répondants, tout-à-fait et/ou un peu un problème dans leur quartier.

Les **cambrjolages** et le **stationnement gênant** sont considérés comme problématiques pour un peu plus de 4 répondants sur 9.

Différents problèmes de quartier abordés sont plus ou moins ressentis surtout en fonction de l'âge et/ou de la commune de résidence des répondants. Ainsi, par exemple, certains apparaissent plus problématiques pour les habitants de Mont-Saint-Guibert et de Court-Saint-Etienne que pour les habitants des autres communes de la zone de police.

4 habitants sur 5 de la zone de police Orne-Thyle n'ont jamais ou rarement un **sentiment d'insécurité**. **Eviter d'ouvrir à des inconnus** est le comportement d'évitement le plus souvent adopté, par moins de 3 répondants sur 10. Ces comportements dépendent fortement des caractéristiques personnelles : les personnes plus âgées et les femmes en adoptent généralement plus fréquemment que les autres catégories de personnes.

Au niveau de la **victimisation**, 1 ménage de la zone de police Orne-Thyle sur 10 a déjà été victime de **vol/dégâts sur une voiture** et près de 1 résident sur 10 a aussi été victime **d'intrusions informatiques**. Les **(tentatives de) cambrjolages** y ont concerné environ 1 ménage sur 20.

Selon les délits, les **déclarations/plaintes** à la police peuvent être relativement limitées : dans 2 cas sur 5 pour les **vols/dégâts aux véhicules** et 1 sur 14 pour les **intrusions sur ordinateur/smartphone**, alors que ceux-ci concernent (près de) 1 ménage/personne sur 10 dans la zone. Les faits les plus souvent

signalés/déclarés au service de police sont surtout les **vols de voiture** et les **cambrolages**. Les **tentatives** ne sont déclarées, quant à elles, que dans près de 3 cas sur 5.

Parmi les **services offerts par la police au citoyen**, la **surveillance pendant les vacances** est l'offre la plus connue de la population, soit par un peu plus de la moitié de celle-ci. Les **informations générales** et **l'assistance policière aux victimes** le sont par un peu moins de la moitié des résidents. Par contre, les **accords de collaboration entre les citoyens et la police** sont nettement moins connus de la population, à savoir par moins d'1 habitant sur 5.

De 49 % à 58 % des répondants, selon l'item, souhaitent des informations complémentaires sur les services offerts, +/- 1 répondant sur 3 ne s'étant toutefois pas prononcé sur la question. De toute évidence, les canaux d'information préférés pour informer des résultats et actions de la police sont les toutes boîtes/journal de la police ainsi que le site Internet de la police/commune, les divergences entre les modes de communication se marquant surtout au niveau des âges et activités professionnelles des répondants. Par exemple, les médias sociaux sont préférés par les plus jeunes et par les étudiants plus que les autres catégories de répondants.

En ce qui concerne la satisfaction des résidents de la zone de police Orne-Thyle quant au **fonctionnement de la police de leur propre zone**, **l'attitude et le comportement** est l'item pour lequel plus des 3/5èmes des répondants sont « (très) satisfaits ». Plus de la moitié des habitants a également une **satisfaction générale** du fonctionnement de leur Police Locale. Par contre, **l'information donnée sur les activités de la police** n'est jugée satisfaisante que par 1/5ème des répondants, la moitié des personnes interrogées n'ayant toutefois pas émis d'avis sur ce point. Quelques divergences de satisfaction ont pu être constatées selon les caractéristiques personnelles. Par exemple, la **présence en rue** est jugée plus satisfaisante dans les communes de Court-Saint-Etienne et de Walhain que dans les autres.

Pour près de la moitié des répondants, la Police Locale d'Orne-Thyle est facile à contacter, plus d'1/3 de la population ne s'étant toutefois pas prononcée sur ce point. **L'accueil des citoyens au bureau de police** est considéré comme « (très) satisfaisant » par plus de 2 personnes sur 5.

Constater et traiter les délits ne l'est par contre que par un peu plus d'1/3 des citoyens de la zone de police.

Même si la situation a évolué favorablement vers une meilleure connaissance de **l'agent de quartier** depuis 2011, celui-ci reste méconnu par plus de 7 habitants de la zone de police Orne-Thyle sur 10. Les plus jeunes et plus âgés, les femmes et les habitants de certaines communes le connaissent moins bien que d'autres. Plus des ¾ des habitants ne peuvent pas se prononcer sur la facilité (ou non) à le contacter et 4 répondants sur 5 souhaiteraient davantage de contact avec lui : Plus d'¼ en souhaiterait d'office, tandis que pour un peu plus de la moitié, des contacts uniquement en cas de problème.

Enfin, en ce qui concerne le **dernier contact policier**, seul 1/4 des personnes interrogées ont pu émettre un avis sur les questions posées. Dans 3 cas sur 5, ce contact a eu lieu à l'initiative de la personne même et dans un peu plus d'1/4, à l'initiative de la police. Comparativement à 2011, la proportion de ces contacts liée aux déclarations/signalements a augmenté. La majorité d'entre eux a eu lieu au bureau de police et/ou dans un lieu privé. Dans près de 3/4 des cas, les répondants ont été « (très) satisfaits » de ce dernier contact.

L'attitude et comportement des policiers, les **informations reçues lors de ce contact** et le **temps consacré au problème** ont été (très) appréciés, par plus de 2/3 des répondants. Par contre, la **rapidité d'intervention** et la **disponibilité au commissariat** ont été quelque peu moins satisfaisantes, une partie aussi plus importante des répondants estimant que leur situation ne s'appliquait pas à ces 2 propositions. Pour **l'accessibilité par téléphone** et la **rapidité d'intervention**, on constate aussi une amélioration de la satisfaction des répondants comparativement à la situation de 2011.

2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police

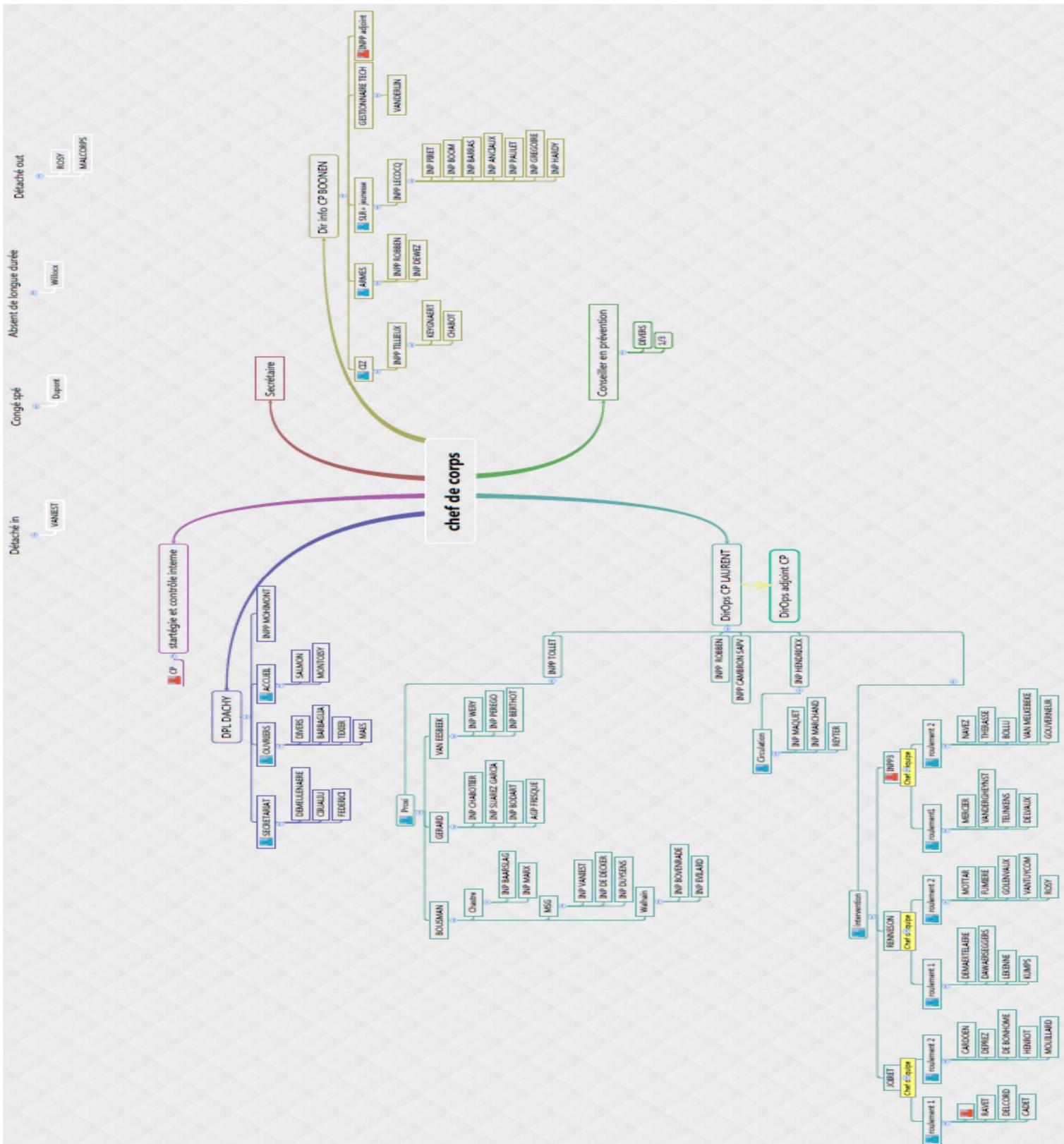
2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police

Le cadre de la zone de police a été élargi par une décision du conseil de police datant du 13 février 2019.

Cadre	Norme minimale (AR ou révision)	Effectif en personnel (01-09-2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01-09-2019)	Capacité réellement disponible/déployable (01-09-2019)	Réparti IN/OUT	Déficit réel Nombre /%
AP	3	1	1	1		
INP	44	58	52	50	2 out +1 interruption de carrière	
INPP	14	13	11	11		
CP	4	4	2	2		50%
CDP	1	1	1	1		
Total opérationnel	66	77	67	65	3	
D		5	5 et 1/2	5 et 1/2		
C		5	5	5		
B		3	3	2		
A		1	1	1		
Total Personnel civil		14	14 et 1/2	13 et 1/2		
Total		91	81 et 1/2	78 et 1/2	3	

2.1.2 Structure / organigramme jusqu'au 31-12-2018



2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Service / Fonctionnalité	Effectif en personnel 01-09-2019	Capacité ZP (ETP en liste salariale) 01-09-2019	Capacité réellement disponible/déployable 01-09-2019	Déficit réel en nombre	Déficit réel %
Direction des opérations					
INPP	3	2	2	1	33%
CP	2	1	1	1	50%
Intervention					
INP	33	27	27	6	18%
INPP	3	2	2	1	33%
Fonction de quartier					
AP	1	1	1	-	-
INP	13	13	13	-	-
INPP	3	3	3	-	-
Circulation total					
INP	4	3	3	1	25%
Personnel civil	1	1	1	-	-
Direction appui à la gestion					
A	1	1	1	-	-
B	1	1			
C	4	4	4	-	-
D	3	3 et 1/2	4 et 1/2	-	-
Personnel opérationnel	1 INPP	1 INPP	1 INPP		
Direction de l'information					
INPP	1	-	-	1	100%
CP	1	1	1	-	-
Personnel civil	2 B	1	1	1	50%
CIZ					
INPP	1	1	1	-	-
Personnel civil	2	2	2	-	-
Recherche locale + jeunesse					
INP	7	7	7	-	-
INPP	1	1	1	-	-

2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation

Aide d'urgence / intervention urgente

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de pointe		Nombre d'équipes d'appui		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
	1 Eq 7/7 Jours	06/14 14/22 22/06 <u>17472 Hrs</u>	1 Eq 1 Eq	13/21 7/7 jours <u>5824hrs</u> 21/05 vendredi et samedi <u>1664hrs</u>	1 Eq	8/16.30 du lundi au vendredi <u>4160hr</u>	<u>29120 hrs</u> <u>19FTE</u>
NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine							
<p>Nous disposons actuellement d'une PM fixe pour chacune des 3 pauses de 8h par jour. Nous disposons également tous les jours d'une deuxième équipe en après-midi et nous doublons les nuits des vendredi et samedi. En plus de ces permanences mobiles, nous disposons chaque jour d'une équipe d'appui dont les missions sont variées mais qui peut en cas d'interventions en attente reprendre celles-ci.</p> <p>Par une délibération du 13 février 2019, le cadre a été élargi de 6 membres à l'intervention avec pour intention de doubler toutes les pauses.</p>							

Accueil

Date enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans les points d'accueil		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Weekend/jours fériés	
	5	Chastre Court St Etienne	Mardi : 3 Hrs/jour Mercredi : 3Hrs/jour Jeudi : 3 Hrs/jour 9Hrs/semaine <u>468 Hrs/an</u>		1/3 FTE
			Lundi : 3 Hrs/jour		

		Villers-La-Ville	Mardi : 3 Hrs/jour Mercredi : 6 Hrs/jour Jeudi : 3 Hrs/jour Vendredi : 3 Hrs/jour 18 Hrs/semaine <u>936 Hrs/an</u>		2/3 FTE
		Walhain	Lundi : 3 Hrs/jour Mardi : 3 Hrs/jour Mercredi : 3 Hrs/jour Jeudi : 3 Hrs/jour Vendredi : 3 Hrs/jour 15 Hrs/semaine <u>780 Hrs/an</u>		½ FTE
		Mont St Guibert	Lundi au Vendredi : 9 Hrs/jour 45hrs /semaine <u>2340 hrs/ an</u>	Samedi 4h <u>208hrs/an</u>	1+2/3 FTE
		Total	<u>5200 hrs/an</u>		3 ½ FTE

NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale

Nous n'arrivons pas à 12h cumulées au niveau du commissariat central mais nous avons une moyenne de 20h cumulées par jour au niveau de la zone de police. Au commissariat principal l'accueil de première ligne se fait par un membre Calog et la prise de plainte est répartie entre principalement l'intervention au commissariat principal et les membres de la proximité pour les commissariats décentralisés. Une journée est prise en charge par la proximité de Mont-Saint-Guibert au commissariat principal. Nous développerons en 2020 une prise de rendez-vous via internet durant des plages horaires bien définies, ce qui nous l'espérons, permettra aux inspecteurs de quartier d'être plus présents dans ceux-ci qu'au bureau à attendre le citoyen.

Travail de quartier

<i>Date enregistrement</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'inspecteurs de quartier</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
01-09-2018	43799	11	14 Inp et 3 INPP	5	35360hrs

NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants

Nous disposons actuellement d'un agent de quartier pour approximativement 2590 habitants. Nous sommes donc bien au-delà de la norme.

Circulation

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".	
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01-09-2019	78 ½	5	1	

Norme : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).

Le service circulation de notre zone ne constate pas les accidents de roulage (ceux-ci étant constatés par les Permanences Mobiles du Sv Intervention).

Notre service Circulation gère :

- le radar répressif, les suspicions de défaut d'assurance (FCGA) ;
- les apostilles « circulations » des 5 communes (ayant trait au radar, aux déchéances du droit de conduire, aux amendes impayées du TP Nivelles) ;
- effectue des patrouilles préventives (signalisation chantier, demandes des citoyens, ...) ;
- les perceptions immédiates pour l'ensemble des services de la zone ;

Recherche locale/ enquête locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
	80 1/2	65	6+2		7377

NORME : 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll.) pour les jours de semaine

Nous sommes signataire du protocole de synergie judiciaire de la province du brabant wallon. Ce protocole a pour objectif d'améliorer la qualité du travail judiciaire en mettant en place

- des structures et espaces de collaboration, dont des réseaux d'expertise
- des procédures et processus de travail uniformisés
- une prise en charge efficace des faits judiciaires significatifs sur l'arrondissement

Notre service jeunesse chargé des auditions vidéo-filmées, des dossiers impliquant des mineurs (tant victimes qu'auteurs), est sous la direction fonctionnel du chef SLR et à ce titre en fait partie sans être breveté judiciaire. En outre, d'autres membres du personnel participent à cette fonction enquête et recherches, que ce soit par le traitement de dossiers, la collecte d'information ou l'appui au SLR (membres du service intervention et proximité) néanmoins, cette capacité mise au service de la fonctionnalité enquêtes et recherches est très difficilement quantifiable alors qu'elle est néanmoins bien réelle.

Maintien de l'ordre public

		Nombre d'heures (présents ou C&R)
<i>Permanence OPA et OPJ</i>	<i>OPA</i>	<i>8760</i>
	<i>OPJ</i>	<i>8760</i>
NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable		
<p>Nous avons un accord de collaboration avec la zone de police Brabant wallon Est. Chaque zone a un OPA de garde une semaine sur deux. Un protocole reprenant les différents types de communications avec les autorités a été établi.</p> <p>Notre zone étant passée en catégorie A, elle ne fournit plus que pour des services d'ordre dit « récréatifs ».</p>		

Assistance aux victimes

<i>Date enregistrement</i>	<i>Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)</i>	<i>Nombre d'heures (présent ou C&R)</i>
01-09-2019	Oui	1664 hr

NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)
Nous avons cherché à établir des accords de coopération avec des zones voisines mais en vain.
Notre collaboratrice spécialisée (INPP) travaillait jusqu'au 30 juin à 4/5 temps. Elle a maintenant repris temps plein. Une réflexion est en cours en vue d'organiser le service SAPV de manière différente, actuellement une INP licenciée en psychologie appuie la collaboratrice spécialisée. Il est réfléchi à désigner des personnes de référence sur une base volontaire.

2.1.5 Exécution des missions à caractère fédéral

Directives contraignantes	Contribution
MFO 1 - police des cours et tribunaux, transfèrement des détenus et maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles	La zone de police contribue sporadiquement au transfert de détenus au profit des prisons de Nivelles et de Ittre
MFO 2 - gestion de la capacité en personnel et octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative	Depuis la dernière réforme de la MFO2 notre zone est passée en Hycap A c'est-à-dire que nous fournissons uniquement pour les événements dits récréatifs
MFO 3 - gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative	Le Ciz est composé de 3 gestionnaires fonctionnels garantissent la qualité et la rapidité de l'alimentation de la BNG. Participation à la plateforme : des gestionnaires fonctionnels et impulsion pour collaborer plus à l'échange de bonnes pratiques avec les autres CIZ de l'arrondissement
MFO 4 - missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée	Enquêtes de moralité sur base d'apostilles du Parquet. Enquêtes de moralité à la demande du SPF Intérieur.
MFO 5 - missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers	Impact peu significatif – Appui ponctuel à la demande des autorités.
MFO 6 - fonctionnement et organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA)	Fonctionnement du SICAD Nivelles – 1 INP détaché structurel (CIC)
MFO7 - Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire	Protocole de synergie judiciaire entre les zones de police et la PJF Nivelles.

Dans le cadre de la MFO 2 notre zone doit fournir en renfort Hycap 1 INPP et 3 INP. Depuis notre passage en Hycap A, plus personne n'a reçu de recyclage maintien de l'ordre et le matériel nécessaire acheté il y a à peine 5 ans et actuellement entreposé à l'abri dans un local. Il n'y a pas encore de décision de procéder à la revente de celui-ci.

Ci-dessous les tableaux d'événements pour lesquels la zone a sollicité un renfort du fédéral :

2017

5270- ZP ORNE-THYLE

Catégorie principale	Nb événements	Nb effectifs policiers demandés	Nb moyens matériels demandés	Nb effectifs policiers fournis	Nb moyens matériels fournis
Événement récréatif, religieux ou informatif	14	109	4	76	2
Événement sportif	2	11	0	11	0
Évén. jud. (potentiels) nécessit. mesures admin.	2	23	1	21	0
Menace sur biens, personnes et institutions	1	10	0	10	0
Total	19	153	5	118	2

2018

Police locale

5270- ZP ORNE-THYLE

Catégorie principale	Nb événements	Nb effectifs policiers demandés	Nb moyens matériels demandés	Nb effectifs policiers fournis	Nb moyens matériels fournis
Événement politique	3	108	45	56	43
Événement protocolaire	2	6	0	6	0
Événement récréatif, religieux ou informatif	18	179	22	158	4
Événement sportif	3	13	0	10	0
Évén. jud. (potentiels) nécessit. mesures admin.	3	72	7	51	6
Total	29	378	74	281	53

Nous essayons dans la mesure du possible de participer aux actions initiées au niveau fédéral (campagne Bob, speed marathon, FIPA...). Notre participation se fait avec la limite de nos moyens aux dates prévues.

Dans le cadre du suivi du radicalisme, la zone de police participe de manière active aux différents forums mis en place (CSIL, TFL-Strat, TFL-Ops, ...). Nous ne disposons que d'une Cesil à la commune de Court-Saint-Etienne. Un travail de sensibilisation a été fait auprès des nouveaux bourgmestres mais à l'heure actuelle il n'y a pas d'autre Cesil mise en place.

2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

○ *Enquête bien-être*

Une enquête psycho-sociale a été réalisée en novembre 2018 et les résultats ont été présentés aux autorités et aux syndicats en juin 2019. Actuellement un groupe de pilotage poursuit le développement des points qui ont été dégagés. 4 thèmes principaux ont ainsi été retenus et sont traités dans des groupes de travail :

- Planification des services
- Risques et matériel
- Communication et management
- Charge de travail

Des mesures ont déjà été prises notamment en termes de planifications de services.

En outre, dans le cadre du présent, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des membres du personnel afin qu'ils puissent donner leur avis sur la politique que la zone devrait adopter pour les 5 années à venir. 28% des membres du personnel ont participé. C'est peu, mais c'est également une première.

Il ressort de cette consultation concernant les aspects de gestion interne que la priorité pour le personnel intervention, principal répondant à l'enquête, doit être portée sur la qualité de vie. Dans le questionnaire, 54.5% des répondants ont estimé que l'ambiance qui prévaut dans leur service est bonne. 50% estiment avoir les ressources matérielles nécessaires pour exécuter leur travail contre 45.5% concernant l'adéquation des locaux.

Un intérêt particulier devrait être porté sur les assertions suivantes à savoir que seuls 50% des répondants se sentent appuyés par le service dans lequel ils exercent leurs fonctions et 41 %

estiment que leur travail est apprécié à sa juste valeur. Ces chiffres sont quelque peu interpellant et méritent une attention soutenue à l'avenir.

Concernant la répartition des tâches et la collaboration inter-service, 54.5% estiment qu'il existe une coopération suffisante entre les services et 68% trouvent que la communication est aisée, tandis que 59% estiment qu'ils reçoivent rapidement une réponse lorsqu'une question est posée.

Il est à noter que malgré tout, dans les remarques ouvertes, il a été fait mention à plusieurs reprises que la collaboration entre certains services était à améliorer.

54% déclarent savoir ce que leur responsable attend d'eux et obtenir une réponse rapide aux demandes formulées.

- *Absentéisme*

Le taux d'absentéisme a été assez fluctuant ces 4 dernières années. Ainsi en 2015 il s'élevait à 6,5%, en 2016 il a grimpé à 9,4% alors qu'il a atteint un taux record en 2017 avec 10%. Cette année fût une année assez difficile avec un mouvement des membres du personnel pour affirmer leur mécontentement et un mal être en général dans les rangs de la police. En 2018 le taux d'absentéisme est redescendu à 7,7%. Ces pourcentages sont néanmoins à prendre avec un certain degré de précaution.

En effet, les taux ci-dessus ont été calculés (rapport BIRT dans Galop) comme suit : nombre total de jours de maladie (hors les jours de carence) par rapport au nombre total de jours calendrier sur une année par membre du personnel relevant de la zone (y compris les détachés out).

Normalement, le taux d'absentéisme devrait se calculer en nombre d'heures de maladie (y compris les jours de carence) par rapport au nombre d'heures totales planifiées par membre du personnel présent dans la zone (sans comprendre les détachés out).

Il existe donc une marge d'erreur dans les chiffres ici obtenus, car ils comprennent notamment les membres détachés 'out' ainsi que les stagiaires lorsqu'ils sont de passage dans notre zone. De plus, les chiffres sont calculés sur l'ensemble des jours calendrier, et non sur base des heures de service planifiées (38h/semaine en moyenne).

Néanmoins, ils offrent une possibilité de comparaison entre les différentes années reprises ici.

- *Quels sont les principaux points de travail pour les années futures ?*

Une des principales choses à améliorer au sein de la structure est la meilleure compréhension des tâches de chacun des services. Il s'agit de développer une culture d'entreprise dans laquelle aucun service n'a plus d'importance qu'un autre et où chacun est conscient de la pierre qu'il apporte à l'édifice.

A cette fin les descriptions de fonction vont être revues et expliquées aux membres du personnel. La direction des opérations devra en outre, être assumée par deux officiers qui devront être polyvalents bien que désignés pour une fonction spécifique pour laquelle ils resteront personne de référence.

L'objectif sera d'encore plus concerter les services sur des décisions qui impactent l'ensemble du personnel et communiquer clairement quant au suivi ou non de tel ou tel avis rendu. La concertation est une chose, la prise de décision en est une autre.

Dès lors, une communication claire et régulière à destination des membres du personnel doit être mise en place, ce qui est un peu notre pierre d'achoppement à leur actuelle.

Cette culture d'entreprise pourra en outre continuer à être développée par le biais des Bleus de l'orne, amicale de notre zone qui organise plusieurs activités et notamment la Saint Nicolas, une chasse aux Œufs et la journée Teambuilding. A propos de cette dernière, l'année 2019 aura

comptabilisé son plus fort taux de fréquentation. Pas moins de 50 membres du personnel se sont inscrits.

2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

2.3.1 En termes de capacité

La zone va devoir faire face à très moyen terme à un départ massif en NAPAP et/ou pension. Le challenge sera de prévoir un transfert des connaissances adéquat et, ce qui n'est pas le moindre, un recrutement rapide en vue du remplacement des départs. Ce dernier point n'est pas chose aisée lorsqu'on sait les difficultés de recrutement que connaît à l'heure actuelle la police locale.

L'un de ces départs concerne une fonction d'agent de police. Ce membre du personnel ne sera pas remplacé en tant qu'agent mais par un inspecteur.

2.3.2 Modifications et extension de services déjà prévues

Un élargissement de cadre de 70 opérationnels à 77 opérationnels a été voté au conseil du 13 février 2019. Cet élargissement sera profitable à raison de 6 unités pour l'intervention et une personne supplémentaire à la circulation. Un membre Calog niveau B profil informaticien a également été ajouté au cadre Calog. L'élargissement de cadre à l'intervention permettra de doubler les pauses du matin et de la nuit afin d'avoir plus de monde sur le terrain en permanence et d'assurer un meilleur délai d'intervention.

Avec 16 membres à la proximité, nous remplissons largement le quota imposé par la PLP 10 en termes de représentativité et ce même au regard des prévisions démographique, 2023 et 2033.

En 2017, nous avons engagé un INPP dans la fonction de Dir inter adjoint-Coordinateur. Le but de cette fonction est avant tout d'encadrer les équipes mais aussi de répartir la charge de travail de manière équitable entre celles-ci et d'assurer le rôle de coordinateur OPJ en journée pour les missions judiciaires. Cet OPJ travaille en bureau durant la journée les jours ouvrables et participe aux services relatifs aux différentes festivités. Eu égard aux problèmes de capacité dans le cadre officier, cet INPP a très vite été dédié à d'autres tâches.

Le but est de relancer cette fonction une fois le cadre officier complet. Il faudra cependant revoir sa fonction dès lors que l'intervention ne travaillera plus en équipe mais selon le système de la mosaïque à partir du premier janvier 2020.

Dans le cadre de ce passage en mosaïque, l'organisation des locaux jusqu'à présent d'équipes, va être revue de manière à dépersonnaliser ces locaux, de les rendre accessibles en permanence et à permettre à chacun de pouvoir s'isoler s'il l'estime nécessaire dans le cadre de ses rédactions. En outre, depuis avril 2019, a été créé un bureau des opérations rassemblant tous les adjoints des différentes directions afin d'éviter des pertes d'information, des rumeurs et des on-dit. Ce nouveau bureau a déjà montré son efficacité au cours des derniers mois.

L'organigramme présenté en CCB en 2019 prévoit la place d'un Officier stratégie et contrôle interne. Cette place est tout à fait nouvelle dans le cadre de notre organisation. Le but de cette fonction sera d'assurer le suivi de la politique policière et les plans d'action, collaborer à la rédaction de ces derniers ainsi qu'à la rédaction du PZS. Il aura également pour mission la mise en place d'un vrai contrôle de qualité de notre fonctionnement par la mise en application effective de la CP 3.

Nous avons amélioré notre planification des GPI 48 et augmenté le taux de participation aux sessions. Néanmoins cette organisation devra être revue à l'aube 2020 en raison de la modification de la planification du service intervention et en raison d'une demande légitime des plus anciens à voir certaines séances plus physiques adaptées à leur âge.

Nous avons signé une convention de collaboration avec la zone de police Brabant Wallon Est et la zone des AB en vue du recours à un conseiller en prévention niveau 2 commun. Ce conseiller en prévention sera recruté par la zone Brabant Wallon Est mais travaillera au profit des trois zones. Nous sommes actuellement en phase de recrutement.

2.3.3 Un nouveau commissariat

Lors de notre déménagement en 2012 vers nos locaux actuels, il avait été fait projet de la construction d'un nouveau bâtiment. Un maître d'ouvrage et un architecte ont été désigné et un projet a été retenu. A l'heure actuelle pour des raisons de financement ce projet est resté dans les cartons. Néanmoins, nous commençons à nous sentir quelque peu à l'étroit dans ces bâtiments qui ne sont pas vraiment adaptés au travail de police, malgré les nombreux travaux qui ont été réalisés afin d'y tendre. D'un autre côté la construction du bâtiment telle qu'elle avait alors été envisagée à Court-Saint-Etienne aurait des impacts sur l'organisation des postes déconcentrés. En effet, la PLP 10 nous impose d'avoir un point d'accueil dans chacune des communes. Hors, en vue de financer un tel projet de construction, les bâtiments actuels appartenant à la zone devraient être vendus. Il faudrait alors que les communes mettent à disposition un local aux membres de la proximité afin qu'un accueil puisse y être organisé.

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs

2.1 Mission et vision

2.1.1 Mission de notre zone de police

La mission d'un corps de police est de garantir la sécurité, de maintenir et de rétablir l'ordre public, de rechercher et de constater des infractions et des délits. Il a également pour missions d'être au service du citoyen, de conseiller celui-ci et d'être à son écoute dans le cadre de sa sphère de compétence.

Il se doit d'être au plus près de préoccupations locales, qu'elles émanent des autorités ou de la population.

La police, en d'autres mots, sert l'intérêt général et doit œuvrer en vue d'accomplir cet objectif.

Le Chef de Corps est une personne ressource, un chef d'orchestre qui doit traduire dans son organisation les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique de sécurité attendue par les différentes parties prenantes. Il a pour tâche de développer la vision, les missions et les valeurs de la zone de police.

Outre les missions légales expressément dévolues au Chef de Corps¹⁰ que sont l'exécution de la politique policière locale, l'organisation, la répartition des tâches au sein du corps de police ainsi que la gestion du fonctionnement global, il lui revient également de s'assurer de l'adhésion et de l'implication de tous les membres du personnel dans la réalisation de celles-ci.

Le Chef de Corps exerce ces attributions sous l'autorité du Collège de police et répond auprès de ces autorités tutélaires de la gestion administrative, logistique, financière et budgétaire du corps.

Il tient informé le Collège de police de tout ce qui concerne le Corps de police locale ainsi que de l'exécution de ses missions, et des initiatives qui sont prises en vue de mettre en œuvre la politique locale de sécurité.

Il assume par ailleurs, la responsabilité de l'exécution, par son corps de police, des missions locales, des directives relatives aux missions à caractère fédéral et des réquisitions ainsi que de l'application des textes législatifs relatifs aux normes en matière d'équipement, d'organisation et de fonctionnement.

2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025

La vision de la zone de police Orne-Thyle pour 2025, est de placer le citoyen au cœur de ses préoccupations, et plus simplement de ses missions. Néanmoins, la zone de police entend également sensibiliser ces derniers à leur propre sécurité et à leur propre qualité de vie en les informant et en les impliquant.

Plus précisément, la vision est qu'il faut restaurer l'image du policier aux yeux du citoyen, rétablir un respect mutuel et une meilleure compréhension de chacun dans les rôles qu'ils ont à jouer.

¹⁰ Art. 44 et 45 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B., 5 janvier 1999).

Afin de réaliser cet objectif premier qu'est le service à la population, il importe de décliner toute une série de facteurs critiques de succès.

Un premier facteur tient à l'information et à la circulation de celle-ci. Il est vain de mettre le citoyen au cœur de nos préoccupations si nous n'entendons pas ce que celui-ci a à nous dire. Nous devons également communiquer avec lui et être plus transparent sur nos actions afin qu'il comprenne nos missions. Le citoyen n'est par ailleurs pas notre seul mandant, les autorités jouent un rôle prépondérant dans la poursuite de cette mission première.

Un deuxième facteur tient de la qualité du service fourni à ces citoyens. L'accueil que nous leur réservons, la manière dont nous nous adressons à eux, mais bien plus encore le soin et la qualité avec lesquels les dossiers seront élaborés et suivis, sont autant d'éléments qu'il nous faut maîtriser.

Un troisième facteur critique de succès et qui n'est pas des moindres, est le bien-être policier. Un policier performant est un policier qui se sent bien dans ce qu'il fait parce qu'il s'estime suffisamment formé, qu'il dispose des moyens matériels adéquats et qu'il a l'occasion de travailler dans un environnement où il se sent à l'aise. Il doit également connaître la direction dans laquelle il s'engage et la raison des choix qui sont posés. Dans ce cadre, nous avons associé les membres du personnel à la réalisation du présent PZS par la transmission d'un questionnaire sur leur ressenti quant à la criminalité sur le territoire de la zone de police mais aussi sur le fonctionnement de cette dernière.

2.2 Culture et structure

2.2.1 Cadre de valeurs de notre zone de police

Les valeurs développées ci-dessous sont celles qui sont reprises par la chef de corps dans le cadre de sa lettre de mission.

L'ouverture d'esprit -l'écoute

L'écoute est une des valeurs primordiales à mettre en œuvre dans le cadre de la sécurité sociétale. En effet, il importe d'être suffisamment ouvert d'esprit et d'être à l'écoute des autorités sur leur vision de la sécurité, des citoyens au travers entre autres des PLP, mais également des membres du personnel quant à leurs besoins et leurs attentes. Les partenaires tels que les services fédéraux et les autres zones, les services de la sécurité privée ne doivent pas être laissés de côté. C'est en confrontant les idées de chacun que nous pourrions progresser.

La loyauté et l'intégrité

La loyauté n'est pas seulement se soumettre au cadre légal de nos institutions et de nos autorités, c'est également se sentir investi d'une mission et mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de la réalisation des buts et objectifs de l'organisation à laquelle on appartient. C'est adhérer à ces derniers ou participer à la discussion objective et constructive de leurs définitions. Si l'on définit de manière générale la loyauté au regard d'un niveau supérieur, il semble clair que cette loyauté vaut à tous les niveaux. En effet, il est également important que la direction de la zone soit loyale envers son personnel de manière telle que celui-ci se sente entendu et considéré à sa juste valeur.

Par l'intégrité, il est attendu de chaque membre du personnel qu'il porte son action de manière à faire ce qui est juste, honnête et moral. Il est également attendu dans le chef de chacun, un souci permanent de l'évaluation de l'opportunité de ses actions en gardant toujours à l'esprit d'éviter les conflits d'intérêts.

La transparence

Une organisation dédiée au service de la communauté doit savoir faire preuve de transparence sur ses actions, ses projets et sa vision. Cette transparence est à destination tant des autorités que des membres du personnel et des citoyens. Elle doit être effective à tous les niveaux des parties prenantes, et surtout elle doit être réciproque afin de créer et de maintenir des liens de collaboration sains.

Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025



Dans le présent organigramme il est fait le choix d'avoir recours à des engrenages. Le but étant d'illustrer le fait que tous les services ont besoin l'un de l'autre.

Parallèlement il est procédé à une déclinaison des couleurs :

- L'orange foncé représente la direction des opérations. Se retrouve sous cette ligne hiérarchique, le service circulation, le SAPV, le service intervention et la proximité.
- La direction de la qualité et du contrôle interne est représentée en bordeaux. Le CIZ et le SLR qui en dépendent sont matérialisée par une couleur plus claire. Ils sont placés à cet endroit-là car la proximité et le SLR travaillent beaucoup main dans la main, mais avec les autres services aussi. Le CIZ travaille au profit de tout le monde .
- Ensuite il y a la direction de l'appui et de la gestion qui est en mauve foncé et en plus clair il y a l'appui logistique et le secrétariat.
- Le Chef de Corps, en vert foncé, est le rouage qui doit s'assurer que tous les autres rouages fonctionnent et pour ça s'adjoint les compétences du conseiller en prévention.

Dans le rond bleu à côté, qui n'est pas un rouage, se retrouvent les membres du personnel qui ne sont pas présents actuellement au sein de la zone.

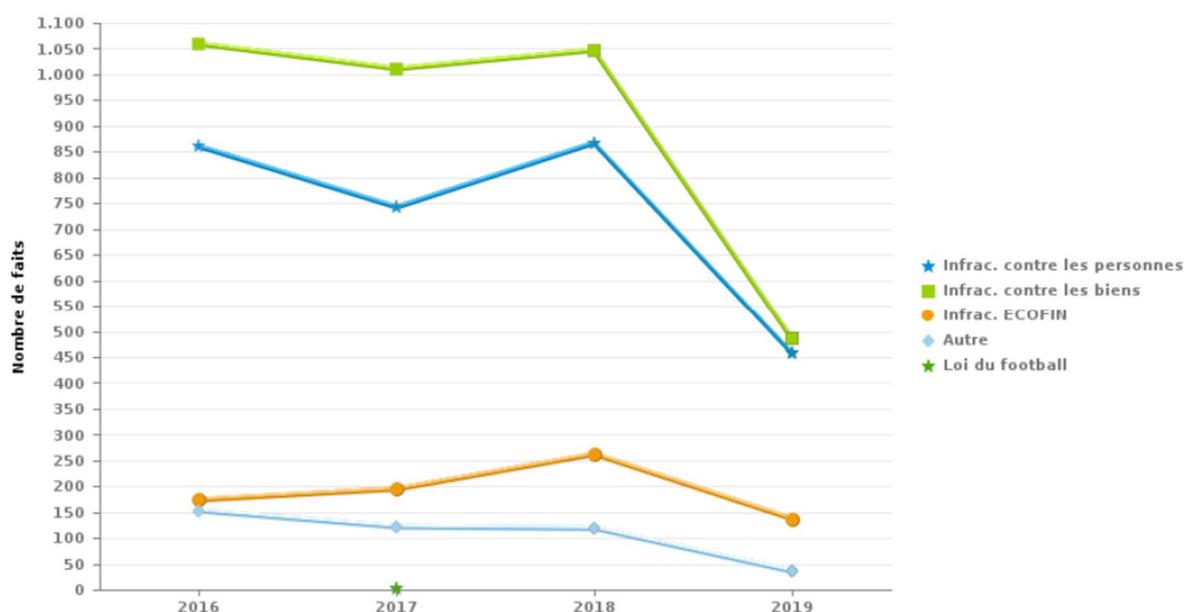
Chapitre 3 : Stratégie et politique

3.1 Eléments de l'analyse environnementale

3.1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

- Baromètre de la criminalité¹¹

	2016	2017	2018	2019
Nombre total des délits	2.246	2.072	2.295	1.117



Criminalité selon le type de délit

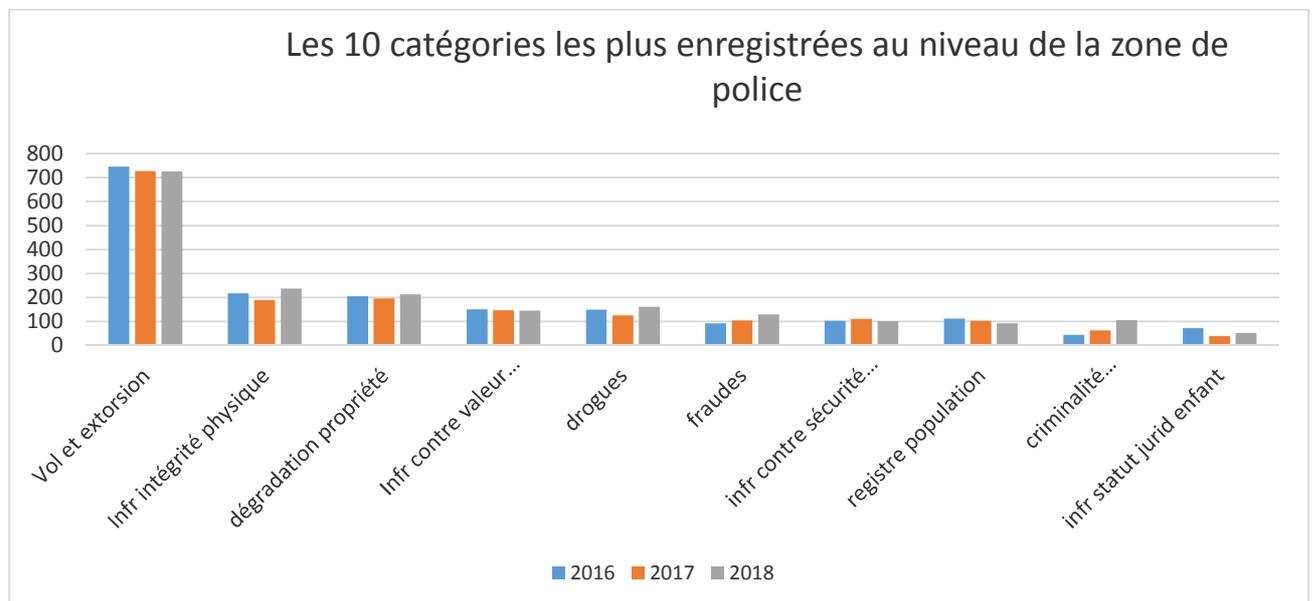
	2016	2017	2018
Infractions contre les biens	1059	1011	1047
Infractions contre les personnes	859	742	867
Ecofin	173	195	262
Autres (registre population, ivresse lois spéciales...)	153	122	119

Afin de déterminer les priorités de manière objective, nous avons choisi de nous baser sur le dernier baromètre de la criminalité¹² et du top 10 des catégories principales enregistrées sur le territoire de la zone de police.

¹¹ Baromètre de la criminalité publié chiffres arrêtés août 2019

¹² Baromètre de la criminalité 2016-2019 datant de juillet 2019

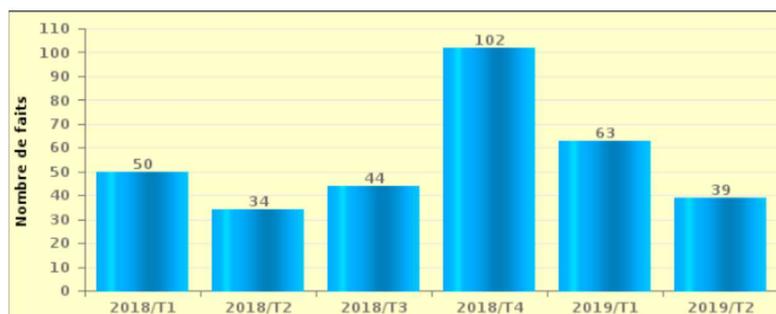
Phénomènes et figures criminelles	ZP 2015	ZP 2016	ZP 2017	Moyenne	ZP 2018	Evolution ZP Moy-2018	Ampleur 2018
Vols habitation/bâtiments publics	278	262	248	263	320	22%	13,9%
Vols dans et sur -voiture trafic	136	187	190	171	160	-6%	7,0%
Drogues	65	93	77	78	163	108%	7,1%
Atteintes à l'intégrité physique et sexuelle	222	246	210	226	254	12%	11,1%
Violences intrafamiliales	247	270	223	247	304	23%	13,2%
Criminalité financière	61	60	66	62	83	33%	3,6%
Criminalité informatique	30	45	66	47	105	123%	4,6%
Armes et explosifs	41	28	30	33	28	-15%	1,2%
Environnement	32	54	44	43	53	22%	2,3%
Dégradations	150	188	177	172	188	10%	8,2%
Nuisances	188	214	147	183	203	11%	8,8%
					2295		
Roulage			5510	5660	5810	5%	85,5%
					6797		



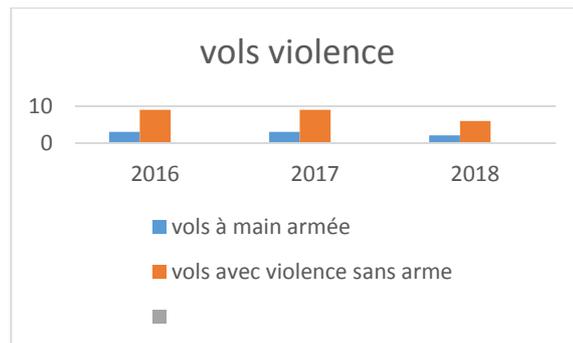
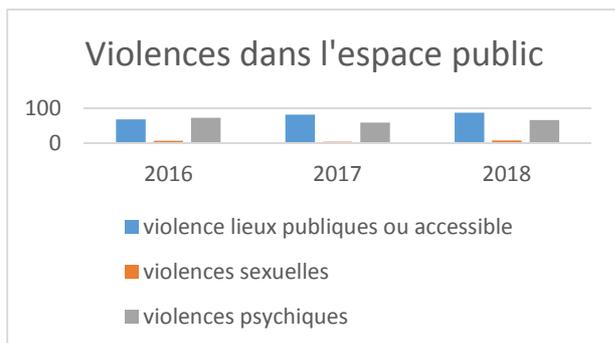
Ce n'est un secret pour personne que le monde technologique est en constante évolution. Les moyens policiers sont dépassés par la technologie galopante que nous connaissons ces 20 dernières années. Les organisations criminelles ne nous ont pas attendu et ont continué à évoluer. Ainsi nous pouvons constater qu'entre 2015 et 2018 les faits de cyber crime et cybercriminalité ont plus que doublé pour notre zone.

Nous pouvons constater également une hausse dans le domaine des drogues, les fraudes ainsi que pour les infractions contre l'intégrité physique.

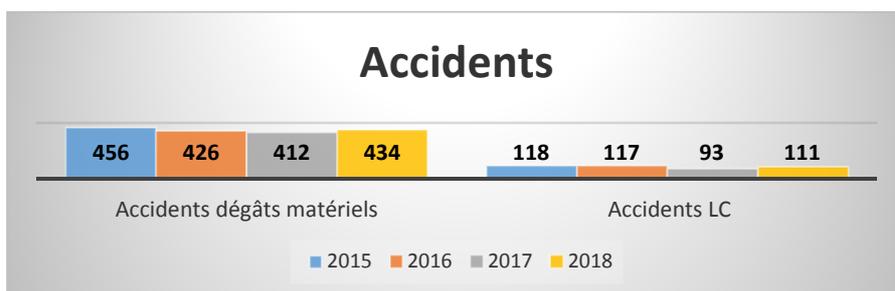
Cambriolages dans habitations



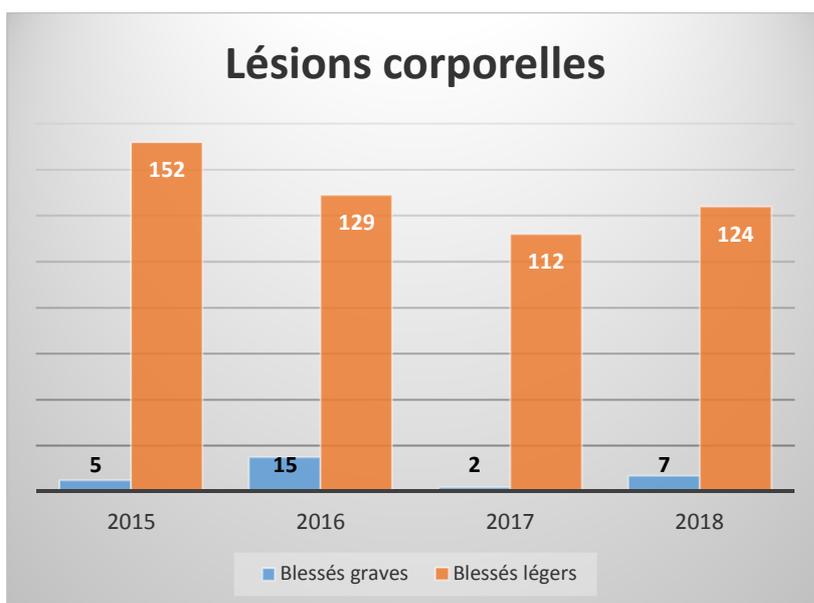
Une augmentation des faits de vols qualifiés habitation est à remarquer. L'année 2018 avait été relativement calme en ce domaine jusqu'au dernier trimestre où une vague de vols s'est abattue sur l'ensemble de l'arrondissement.



- *Baromètre de la circulation*¹³



Le nombre d'accidents demeure relativement stable depuis 2015



Nous pouvons constater une augmentation des accidents avec lésions corporelles entre 2017 et 2018 mais une amélioration au regard de 2015.

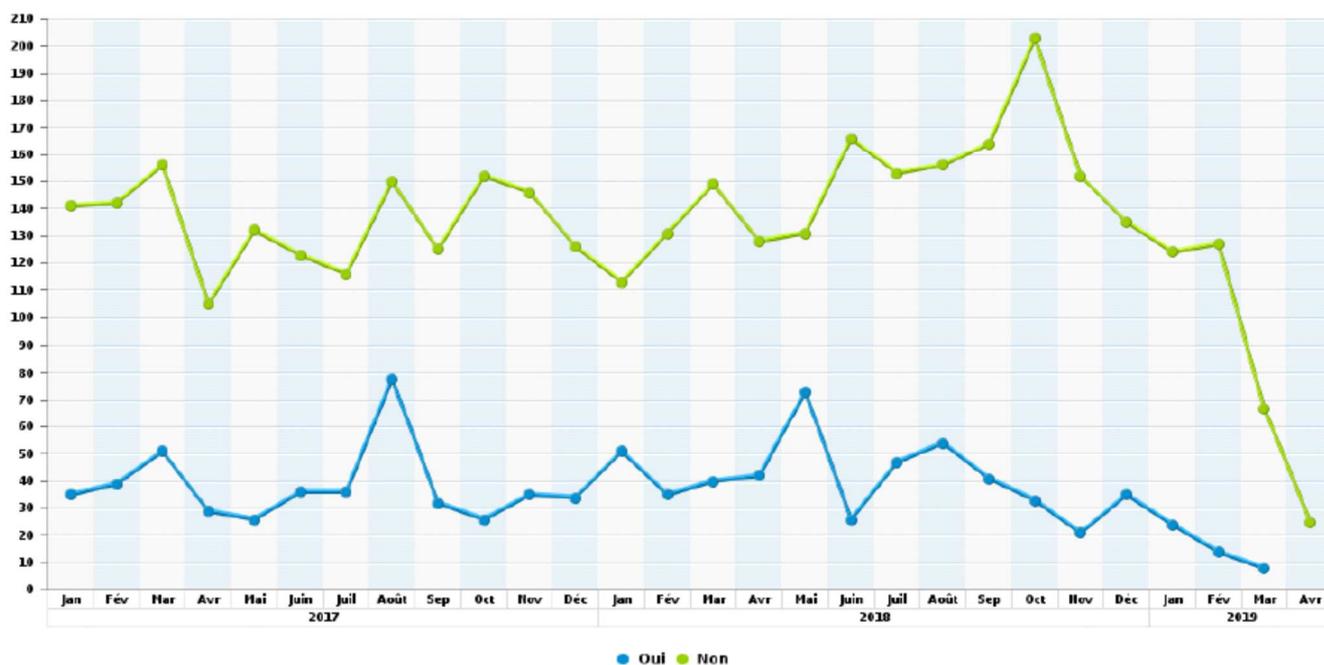
- *Baromètre des élucidations*

¹³ Baromètre DRI d'août 2017 et septembre 2019

Nombre de faits élucidés ou non par mois pour l'ensemble des infractions



Zone de police : ORNE - THYLE



Ces chiffres ont été arrêtés au 26-04-2019. Le taux des élucidations est en baisse depuis une petite année

2018

Catégorie principale	Elucidé?	Oui	%	Non	%	Nombre total de faits
Vol et extorsion		49	6,8%	674	93,2%	723
Infr. contre l'intégrité physique		76	31,9%	162	68,1%	238
Dégradation de la propriété		20	9,4%	193	90,6%	213
Drogues		119	73,9%	42	26,1%	161
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments		27	18,6%	118	81,4%	145
Fraude		8	6,3%	118	93,7%	126
Criminalité informatique		3	2,8%	103	97,2%	106
Infr. contre la sécurité publique		27	26,5%	75	73,5%	102
Registre de population		51	55,4%	41	44,6%	92
Infr. relative au statut juridique de l'enfant		3	5,8%	49	94,2%	52
Protection de la jeunesse		5	10,0%	45	90,0%	50
Environnement		15	34,9%	28	65,1%	43
Infr. contre la famille		3	7,7%	36	92,3%	39
Infr. contre la foi publique		9	28,1%	23	71,9%	32
Infr. contre les moeurs		3	10,3%	26	89,7%	29
Armes et explosifs		21	77,8%	6	22,2%	27
Infr. contre l'autorité publique		20	100,0%	0	0,0%	20
Législation sur les étrangers		11	64,7%	6	35,3%	17
Code pénal social		3	21,4%	11	78,6%	14
Travail		4	36,4%	7	63,6%	11
Ivresse et alcool		10	100,0%	0	0,0%	10

Nous avons en 2018 un taux d'élucidation de 21,9% (2.279 faits) contre 22,1% (2.071 faits) en 2017. Le taux d'élucidation varie fortement en fonction du type de faits commis.

- *Les bases de données radicalisme*

Au 01/10/19, la zone de police dispose d'une entité active suivie 1 FTF. Une mosquée est située sur le territoire Court Saint Etienne. Selon nos informations et la collaboration que nous avons avec la Police Fédérale, celle-ci n'est actuellement pas radicalisée.

S'il ne fait nul doute de la nécessité de suivre le phénomène du radicalisme, la zone n'est pas actuellement confrontée au problème.

3.1.2 A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

	Forces	Faiblesses
Interne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personnel motivé à tous les niveaux de cadre. 2. Prise en compte et consultation des membres du personnel quant à leur besoin (bien être, formation, matériel...) 3. Volonté de moderniser la zone en la dotant de matériel approprié (smartphones, tablettes, mobilité des datas) et renouvellement progressif de la flotte automobile. 4. Appui des autorités administratives notamment pour l'élargissement de cadre 5. Volonté de compléter le cadre 6. Volonté d'impliquer tous les niveaux aux développements de la zone et de valoriser les talents existant. 7. Volonté de formaliser les processus en vue d'un allègement des charges d'administrations. 8. La perspective de construction d'un nouveau bâtiment 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre officier non rempli 2. Fonction d'encadrement limitée. 3. Tendance à rester sur des façons de faire obsolète (on a toujours fait comme ça) 4. manque de compréhension et de valorisation entre les services 5. Une communication top-down et bottom-up à améliorer. 6. manque de stratégie par l'absence de plans d'action 7. Toujours en état de « rustine » versus routine 8. Bâtiments non adaptés et manque de place 9. Départ massif en NAPAP ou à la pension durant les 4 années à venir (pénurie importante d'INPP possible). 10. Absence de processus en tout genre
	Opportunités	Menaces
Externe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Confiance dans le chef des autorités locales. 2. L'apport de nouveaux supports technologiques/ICT au service d'une information accessible (Office 365, I+Belgium, PACOS, FOCUS, ...) 3. Une meilleure représentativité de la Police Locale au niveau supérieur et notamment la police fédérale. 4 Un appui et une collaboration grandissante au sein de l'arrondissement du BW. 5. Zone de police en bonne santé financière 6. Concept de sécurité intégrale et intégrée et opportunité d'accords avec les services externes quant à des appuis ou à l'échange d'informations 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Incertitudes quant au financement futur de la NAPAP 2. Avenir des zones police ? Obligation de fusions ? 3. Avenir de la police fédérale ? Régionalisation ? Quid de l'appui DRI ? 4. Problème de la qualité de recrutement et de l'organisation de celui-ci 5. Bond technologique et problème d'acquisition des connaissances et d'utilisation des outils (coûts et adaptabilité de ceux-ci) 6. manque d'adaptabilité aux nouvelles législations en raison de leur caractère urgent et immédiat (RGPD, SALDUZ) 7. De plus en plus de législations et de devoirs corollaires. 8. Manque d'exactitude quant aux termes employés dans les textes légaux, importante quant à la définition des responsabilités (compétences d'OPJ). 9. Criminalité qui se diversifie et manque de formations corollaires. 10. manque de clarté et de vision générale quant aux services autres pouvant exercer des compétences de police 11. manque de suivi de la justice, démotivation de la police. 12. Police = réponse à tous les maux de la société, perte de responsabilisation de certaines instances.

3.2 Attentes des autorités et partenaires

3.2.1 Attentes / priorités des autorités

Ministre de l'Intérieur et Justice

En l'absence de gouvernement à la rédaction du présent et dès lors que le nouveau plan national de sécurité n'est pas encore établi, il ne nous est pas possible de communiquer les attentes de nos ministres de tutelle.

Commission Permanente pour la Police Locale (CPPL)

Comme mentionné ci-dessus, nous avons pris connaissance des derniers documents rédigés par la CPPL à savoir l' « Horizon 2025 » et le « Mémoire pour la police locale ». Ces thèmes majeurs que l'ensemble des Chefs de Corps souhaitent que le Ministre prenne en considération doivent naturellement être analysés dans le cadre du présents PZS, à savoir :

- Une préservation et une consolidation de la spécificité de la police locale, la proximité
- Un cadre légal et réglementaire renouvelé tenant compte des évolutions sociétales et technologiques
- Un fonctionnement intégré prenant appui sur un partenariat fort et fiable
- Une juste place pour la police locale dans les processus décisionnels
- Une augmentation de la capacité opérationnelle
- Un acteur attractif et concurrentiel sur le marché de l'emploi
- Une valorisation et une meilleure prise en compte des particularités du métier de policier
- Un investissement dans la formation et dans le développement des compétences
- Une innovation technologique en appui des opérations et des processus de gestion
- Un financement pérenne et complémentaire au profit du citoyen et des autorités

Bourgmestres et conseillers communaux

Un questionnaire a été envoyé aux bourgmestres et conseillers communaux afin de relever leurs attentes.

Ce questionnaire reprenait un tableau de 37 infractions/ phénomènes pour lesquels ils devaient se prononcer sur une échelle de 1 à 4 (1=jamais ; 2= rarement, 3= régulièrement ; 4= très souvent).

Il était également demandé à ces personnes de se prononcer sur le caractère en hausse ou en diminution. Tous les participants ne s'étant pas prononcés nous préférons écarter cette donnée. En outre le taux de participation s'est révélé assez faible à part pour une des communes.

Une deuxième question concernait le classement de 5 phénomènes en fonction de leur priorité. Ont été cités :

Les déchets sur la voie publique à 87%, le stationnement fautif à 75%, les vols dans habitation à 62%, la conduite sous influence à 62 % et les différends de voisinage à 25%

Il leur était également demandé de se prononcer sur les domaines du PZS actuel.

La majorité s'est prononcée pour le maintien des priorités telles qu'elles ont été définies en 2014.

Une question ouverte était également posée, à savoir connaître leurs éventuelles suggestions :

- Plus de présence sur le terrain

- Placement de radars fixes
- Plus de transparence (rapports statistiques) sur l'efficacité de la zone
- Investiguer de nouvelles solutions pour les actes d'incivisme
- Un médiateur pour les conflits de voisinage
- Avoir une info sur les conseillers en (techno ?) prévention
- Avoir un agent constatateur supplémentaire sur la zone

Procureur du Roi

- Les atteintes graves à l'intégrité physique et psychique (meurtres, vols avec violences, atteintes aux mœurs...)
- Les atteintes graves à la sécurité publique (terrorisme et radicalisme...)
- La lutte contre les trafics (trafics de stupéfiants, trafics d'êtres humains...)
- Les violences intra familiales
- Les atteintes aux biens, principalement les vols qualifiés dans les habitations
- Le roulage, principalement la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant.

Pour le surplus, le parquet souhaite que toutes les ZP mettent en application et développent le récent protocole signé en matière de synergie judiciaire.

Gouverneur

- Respect du fonctionnement intégré ;
- Recherche de collaborations entre les zones de police et avec la Police Fédérale ;
- Attitude favorable aux démarches et projets supra-locaux (exemple : Projet ANPR) ;
- Maintien de l'attention et du suivi sur les armes ;
- Attitude favorable aux approches multidisciplinaires et à la planification d'urgence ;
- Orientation vers les résultats plutôt que sur les moyens (augmenter les taux de résolution pour les phénomènes prioritaires) ;
- Renforcement des approches « community policing » et des partenariats avec les forces vives locales ;
- Faire preuve de souplesse envers les technologies numériques (« smart polices ») ;
- Veiller au suivi des résultats du Moniteur de sécurité.

Région Wallonne

La Région Wallonne quant à elle a émis les priorités suivantes :

- Radicalisme
- Environnement
- Sécurité routière / roulage
- Bien-être animal

Police fédérale (Dirco et DirJud)

Attentes du Directeur Judiciaire :

Une coopération latérale optimisée par la mise en œuvre du protocole de synergies judiciaires et sa traduction en termes d'organisation et de capacité suffisante dédiée dans les zones de police.

Quant aux phénomènes :

- Fraude sociale grave et organisée ;
- Infraction « Eco fin » avec personne morale effective au cœur de l'infraction ;

- Corruption/blanchiment ;
- Enquêtes gérées par le Pool EcofinFiscEnv ;
- Fait avéré de TEH au sens de la COL 1/2015 (exploitation sexuelle ou économique), ou fait avéré de trafic d'êtres humains ;
- Trafic de stupéfiants (international, national),
- Fabrication de stupéfiants (drogues synthétiques, plantations à caractère international, commercial et de grande envergure) ;
- Vols organisés – auteurs itinérants identifiés et/ou indices d'organisation et faits commis sur l'arrondissement et/ou aspect international ;
- Home invasions (avec indices d'organisation criminelle et faits commis sur l'arrondissement et/ou aspect international) ;
- Tiger kidnapping ;
- Homicides : avec auteurs (connus ou inconnus) ou victimes en liaison avec les activités d'une organisation criminelle ; auteur ou victime VVIP ; homicides auteurs inconnus ;
- Trafic organisé (et/ou international) d'armes à feu ;
- Criminalité ICT ;
- Terrorisme ;
- Police administrative spécialisée (radicalisme, extrémisme, ...) ;
- Appui spécialisé (Labo, RCCU, BTS, GLI, ACO...) ;
- Team de constat spécialisé ;
- Emergence de nouveaux phénomènes criminels présentant un caractère de complexité (nouvelles technologies, nouveau mode opératoire complexe).
-

Attentes du Directeur Coordonnateur

Sécurité et qualité de vie :

- Collaboration concertée et active des zones de police aux priorités du prochain Plan National de Sécurité 2020-2023, pour autant qu'elles y soient confrontées, notamment par leur participation au développement et à l'exécution de plans d'action intégrés avec les partenaires concernés par une problématique commune.
- **Phénomènes de sécurité prioritaires :**
Les priorités de la DCA pour l'approche des phénomènes de sécurité sont fixées sur base des demandes d'appui de ses partenaires et des directives des autorités.
La DCA Brabant wallon est particulièrement active pour les phénomènes de sécurité suivants :
 - Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme
 - Traite et trafic des êtres humains (« Transmigration »)
 - Criminalité violente et atteinte à l'intégrité physique
 - Criminalité organisée contre les biens
 - Sécurité routière
 - Amélioration de l'ordre public
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des catastrophes dans la province du Brabant wallon, notamment par la participation à des exercices de mise en œuvre des différents plans (PGUI, PIP et plans particuliers).
- Participation aux opérations de police intégrées avec une détermination concertée des objectifs fondés sur la détection des phénomènes émergents à partir d'un traitement ciblé de l'information.

Fonctionnement interne :

- Maintenir, voire améliorer, la bonne collaboration entre les services de police de la province du Brabant wallon.
- Poursuivre les efforts en matière de coopération interzonale par la mise en œuvre du protocole de collaboration initié par les zones de police Nivelles-Genappe et Ouest Brabant wallon.
- Mise en œuvre du protocole de synergies judiciaires.
- Implication des zones de police dans le développement et le déploiement des nouveaux processus et moyens technologiques en matière de communication et de traitement de l'information (FOCUS, I-Police, ...).
Amélioration du niveau de maîtrise de ceux-ci.
- Afin de garantir un service d'assistance policière aux victimes de qualité, participer activement à la collaboration entre les partenaires au sein de notre arrondissement, notamment par le biais du réseau SAPV.

Les membres du personnel

Nous avons également jugé utile de sonder les attentes des membres du personnel. Ce sont en effet qui sont les plus proches du terrain et qui donc ont un certain ressenti de ce qui s'y passe. 28% de ceux-ci ont répondu à l'enquête.

A la question, « en dehors de la liste précédente (Cfr les priorités du précédent PZS), voyez-vous d'autres domaines qui devraient être cités comme « cibles stratégiques » à l'avenir ? »

Les stupéfiants orientés cultures et plantations, la fraude au domicile, la prévention suicide dans le cadre du harcèlement scolaire et la problématique du bien-être animal sont les domaines cités.

64,0% estiment que les vols de voitures sont en hausse ainsi que les vols dans voitures (49,0%).

50,0% d'entre eux estiment qu'il y a une augmentation des faits d'escroqueries informatiques, des faits de violences familiales et conjugales, de tapage jeunes et de mauvais stationnement.

Enfin 45,5% pensent que les différends de voisinage sont également en hausse tandis que 41% ont la même opinion concernant les accidents de la route (dégâts matériels) et le harcèlement.

81% des répondants estiment qu'il faut maintenir le phénomène des vols qualifiés habitation dans les priorités de la zone, 63% se prononcent en faveur du maintien de la sécurité routière, 55% pour les stupéfiants et seulement 32% pour le domaine de la qualité de vie et la sécurité du citoyen reprenant les rassemblements de jeunes, les nuisances sonores, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, les dégradations, ...).

3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation

Une fois les attentes de nos parties prenantes récoltées, nous les avons confrontées aux données objectives dont nous disposons. Nous avons réalisé deux matrices d'argumentation différentes, une en matière de phénomène judiciaires et de roulage prioritaires, et la seconde en matière de fonctionnement interne. Ces matrices doivent permettre au Conseil Zonal de Sécurité de fixer les priorités pour notre nouveau PZS.

PHENOMENES	Analyses stratégiques			Directions et financiers							Partenaires et fournisseurs					Sociétés		TOTAL	Classement
	Ampleur	Tendance	Pondération	CZ	Bg CSE	Bg VLV	Bg Wal	Bg MSG	Bg Cha	Procureur du roi	Gouverneur	DirCo	DirIud	RW	PNS	Conseillers de police	Moniteur de sécurité		
Terrorisme au sens large	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	3	3	0	0	12	
TEH (transmigration)	0	0	0	0	3	3	0	0	0	3	0	3	3	0	3	0	0	18	
Trafic de stupéfiants	3	5	5	3	3	3	3	3	0	3	0	0	3	0	3	0	0	37	3
Infractions financières (fraude faillite...)	1	3	3	1	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	3	0	0	17	
Criminalité informatique	3	5	5	1	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	3	0	0	23	
VIF	5	3	3	0	0	0	3	3	0	3	0	0	0	0	3	0	0	23	
Atteintes à l'intégrité physique et sexuelle	5	1	3	0	3	3	3	3	3	3	0	3	3	0	3	0	0	36	4
Vols qualifié habitation et bâtiments publics	5	3	5	3	3	3	3	3	3	3	0	0	3	0	3	3	3	46	1
Armes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	3	0	0	10	
Ordre public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	6	
Vols de et dans véhicule et trafic de voiture	3	0	0	0	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0	3	0	0	15	
Sécurité routière (infractions graves, vitesses, conduite sous influence stationnement)	5	1	5	3	0	0	3	3	3	3	0	3	0	3	0	3	3	38	2
Degradation	5	1	1	0	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	16	
Environnement	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0	14	
Bien-être animal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	

Nous avons intégré les données des baromètres de la criminalité et de la circulation. Pour chaque problématique, nous avons calculé son ampleur en 2018, sa tendance par le biais d'une moyenne des faits de 2015-2016-2017 comparée à 2018 par le biais d'une pondération. Nous leur avons ensuite attribué une cotation de 1-3-5 en fonction du pourcentage.

En parallèle, nous avons intégré les attentes de nos parties prenantes en leur attribuant également une cotation de 3 dès lors qu'il s'agit d'une priorité à leurs yeux et de 0 si le phénomène n'est pas repris dans leurs attentes.

Les totaux obtenus permettent de connaître les priorités générales que la zone de police devrait prendre.

3.4 Choix des priorités stratégiques

3.4.1 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

A la suite de la matrice présentée ci-dessus, le Conseil Zonal de sécurité a décidé de reprendre les priorités suivantes :

- QUATRE objectifs stratégiques :
 - Les vols qualifiés dans habitations
 - La problématique des stupéfiants
 - La sécurité routière
 - Qualité de vie et sécurité du citoyen

- Deux points d'attention particulière :
 - La criminalité informatique
 - Les atteintes à l'intégrité physique

Premier objectif stratégique : Les vols qualifiés habitation

Nous souhaitons contribuer à diminuer ou du moins à limiter les vols et tentatives de vol notamment par plus de présence sur le terrain et plus de prévention

Motivation :

Les vols qualifiés habitation, bien que légèrement en baisse en 2018 par rapport à 2015, sont plus élevés qu'en 2017. Ce phénomène est considéré par la majorité des parties prenantes comme une priorité (cfr. la matrice de décision).

Indicateurs :

- Le nombre de vols qualifiés et de tentative de vols dans le baromètre de la criminalité mensuel

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- Garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel. Impliquer, motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
- Définir le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes ;
- Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;
- Communiquer / rendre compte en interne et en externe.

Stratégie et politique

- Assurer l'image précise du phénomène ;
- Identifier le public cible en termes de prévention ;
- Inscire les projets dans la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté (PLP) ;
- Établir des plans d'actions annuels pluridisciplinaires ;
- Procéder à un suivi des phénomènes par des mesures régulières, objectives et subjectives, auprès des parties prenantes

Management des collaborateurs

- Engager du personnel afin de remplir le cadre opérationnel ;
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps en garantissant une communication interne active et performante

- Former le personnel et rechercher l'expertise ;
- Sensibiliser le personnel à l'application pratique et quotidienne de la fonction de police orientée vers la communauté (community policing) ;
- Assurer la qualité des interventions ;

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Utiliser de façon optimale les ressources disponibles.

Management des processus

- Promouvoir le recours à la techno prévention ;
- Favoriser la coordination entre les différents services de la zone de police ;
- Favoriser les partenariats ;
- Assurer la transversalité de l'information entre les services et les partenaires ;

Partenariats

- Le Parquet ;
- Police fédérale : PJF –CIA ;
- Polices locales (zones mitoyennes) ;
- Les autorités administratives (Communes et Province) ;
- Les services communaux ;
- La Presse ;
- Les commerçants ;
- Les citoyens

Deuxième objectif stratégique : La problématique des stupéfiants

Nous souhaitons avec l'aide de nos partenaires contribuer à diminuer la présence de trafic de stupéfiants sur le territoire de la zone.

Motivation

Le nombre de faits en matière de stupéfiants est en forte hausse. En effet par rapport à la moyenne des faits recensés en 2015-2016-2017 nous connaissons en 2018 une hausse de 108%. Il va de soi que ce nombre est également le corollaire des efforts déployés dans le phénomène. La problématique des stupéfiants, en tant que priorité, va au-delà de la « simple » consommation sur la voie publique qui sera elle envisagée dans le cadre de la quatrième priorité

La problématique des stupéfiants vise toute information et exploitation d'information qui serait de nature à permettre de démanteler au niveau local un certain niveau de trafic. C'est également au niveau supra-local une collaboration avec la PJF, en vue du démantèlement de trafic de stupéfiants relevant de la criminalité organisée et ce dans le cadre d'une collaboration intégrée.

Indicateurs/ normes

- Nombre de procès-verbaux relevant du trafic (vente, culture...) de stupéfiant
- Nombre d'écoute et d'exploitation de téléphonie

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- Garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel. Impliquer, motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
- Définir le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes ;
- Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;

Stratégie et politique

- Définir des objectifs opérationnels clairs et précis ;
- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène ;

- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène ;

Management des collaborateurs

- Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps en garantissant une communication interne active et performante
- Former le personnel et rechercher l'expertise ;
- Assurer la qualité des interventions et la collecte d'informations ;

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Utiliser de façon optimale les ressources disponibles.

Management des processus

- S'inscrire dans le réseau d'expertise arrondissemental et mettre en œuvre au sein du corps les bonnes pratiques qui en découlent
- Favoriser la coordination entre les différents services de la zone de police ;
- Favoriser les partenariats ;
- Assurer la transversalité de l'information entre les services et les partenaires ;

Partenariats

- Le Parquet ;
- Police fédérale : PJF –CIA ;
- Polices locales (zones mitoyennes) ;
- Les autorités administratives (Communes et Province) ;
- Les services communaux ;
- Les citoyens

Troisième objectif stratégique : La sécurité routière

Nous souhaitons contribuer à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire de la zone et contribuer à diminuer le sentiment d'insécurité qu'elle génère auprès des citoyens.

Motivation

La sécurité routière vise l'insécurité objective, mais aussi subjective, résultant de la vitesse inadaptée, de la conduite sous influence, du stationnement gênant, du transit des poids lourds, du non-port de la ceinture de sécurité, de l'utilisation du GSM au volant mais également, les nuisances engendrées par cette insécurité.

Le nombre de faits en matière de sécurité routière augmente chaque année tout comme le nombre de véhicules en circulation. C'est également une des principales préoccupations qui est ressortie de l'enquête de sécurité. En effet, sur les 4 points principaux cités dans cette enquête trois ont trait à la sécurité routière.

C'est également une priorité du parquet et des autorités administratives.

Indicateurs/ normes

- L'évolution du nombre d'accidents avec lésions corporelles via le baromètre de la circulation
- L'évolution du nombre de blessés causés par un accident de la circulation via le baromètre de la circulation
- Evolution du nombre de SAC en matière de stationnements gênants

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- Développement d'une approche transversale du phénomène en interne
- Développement d'une approche partagée avec nos partenaires ;
- Dégager la capacité nécessaire à la mise en place d'actions concrètes ;
- Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
- Susciter une culture d'évaluation continue.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement les problématiques, en donner une définition et une image précise ;
- Analyser et tirer les conclusions des actions passées ;
- Procéder à un suivi par des mesures régulières ;

Management des collaborateurs

- Former le personnel et rechercher l'expertise ;
- Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel ;
- Utiliser de façon optimale le matériel disponible pour l'exécution des actions planifiées.

Management des processus

- Développer l'objectif en plans d'action transversaux ;
- Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
- Veiller à la coordination des actions entre les services ;
- Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.

Partenaires :

- Parquet,
- SPF Intérieur et SPF Justice,
- AWSR et VIAS,
- Centrex et CRT,
- Région Wallonne,
- Police fédérale et les autres zones de police,
- Administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de la Province,
- Académies de police,
- Agents constatateurs, fonctionnaires sanctionneurs (provincial et communal),
- Écoles, presse, ...

Quatrième objectif stratégique : La qualité de vie et la sécurité du citoyen

Nous souhaitons contribuer au développement d'une prise en charge globale des problématiques de nuisances et des incivilités.

Motivation

La notion de qualité de vie et de sécurité du citoyen vise les nuisances sur la voie publique causées notamment par la consommation de produits stupéfiants, l'ivresse et la consommation d'alcool sur la voie publique, le vandalisme (dégradations de véhicules, incendies volontaires et graffitis, ...), les rassemblements de personnes.

Indicateurs /normes

- L'évolution du nombre de faits de consommation de stupéfiants sur la voie publique via le baromètre de la criminalité
- L'évolution du nombre de faits de vandalisme via le baromètre de la criminalité

- L'évolution du nombre de faits d'ivresse et de consommation d'alcool sur la voie publique via le baromètre de la criminalité
- L'évolution du nombre d'interventions pour des rassemblement de personnes dérangeantes

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- Garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel. Impliquer, motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
- Définir le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes ;
- Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;
- Communiquer / rendre compte en interne et en externe.
- Susciter une culture d'évaluation continue.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement les problématiques, en donner une définition et une image précise ;
- Analyser et tirer les conclusions des actions passées ;
- Procéder à un suivi par des mesures régulières ;
- Mise en place d'un plan de communication tant interne qu'externe et ce vis-à-vis des autorités administratives et judiciaire.

Management des collaborateurs

- Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps en garantissant une communication interne active et performante
- Former le personnel et rechercher l'expertise ;
- Sensibiliser le personnel à l'application pratique et quotidienne de la fonction de police orientée vers la communauté ;
- Assurer la qualité des interventions ;

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Utiliser de façon optimale les ressources disponibles.

Management des processus

- Favoriser la coordination entre les différents services de la zone de police ;
- Favoriser les partenariats ;
- Assurer la transversalité de l'information entre les services et les partenaires ;

Partenariats

- Le Parquet ;
- Police fédérale : PJF –CIA ;
- Polices locales (zones mitoyennes) ;
- Les autorités administratives (Communes et Province) ;
- Les services communaux ;
- La Presse ;
- Les commerçants ;
- Les citoyens

Les points d'attention particuliers

A. Premier point : Les VIF et les violences envers les personnes physiques

Nous n'avons malheureusement que peu d'influence sur ce genre de fait mais nous souhaitons nous investir dans les campagnes de prévention et l'analyse des lieux éventuels identifiés comme problématiques en vue de mise en place de mesures de pro-action.

Indicateurs/ normes

- Nombre de faits VIF
- Nombre d'intervention SAPV

- Nombre de faits de violences sur la voie publique

B. Deuxième point : La criminalité informatique

A nouveau nous ne disposons pas vraiment de moyens d'action dans le cadre de cette problématique mais nous devons constater que celle-ci est en hausse. Nous désirons cependant pleinement nous investir dans la sensibilisation via les médias sociaux et en tant que relais des différentes initiatives prises à d'autres niveaux de décisions.

Indicateurs/ normes

- Nombre de faits de fraudes informatiques
- Retour sur les médias sociaux

3.4.2 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025

Premier objectif : Communication interne et externe

Nous souhaitons contribuer à améliorer et moderniser tant notre communication interne que notre communication envers les partenaires et les citoyens.

Motivation

Nous souhaitons continuer à moderniser la communication de notre zone de police. Nous avons déjà pas mal avancé concernant la communication vers l'extérieur mais cela reste encore à améliorer. Le grand défi sera la communication interne, non seulement quant au contenu de celle-ci mais également quant au(x) support(s) que cette communication va revêtir.

Nous souhaitons dès lors rédiger un plan stratégique de communication interne et envisager la manière dont la zone peut communiquer encore plus vers l'extérieur.

Indicateurs/ normes

- Enquête de satisfaction tant en interne que pour nos partenaires externes
- Retour de partage sur les réseaux sociaux

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- Inculquer une culture d'échange d'informations,
- Validation du Plan stratégique de communication par les Autorités locales
- Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
- Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte ;

Stratégie et politique

- Développer des partenariats avec la presse écrite et orale ;
- Développer des partenariats avec les bulletins communaux ;
- Développer des partenariats avec les instances provinciales

Management des collaborateurs

- Disposer d'un « ambassadeur Office 365 » ;
- Former le personnel sur l'usage des canaux de communication choisis
- Impliquer les collaborateurs et encourager les initiatives ;

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Dégager les moyens nécessaires à la modernisation du matériel ;

Management des processus

- Développer l'objectif et y travailler de manière transversale ;
- Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;

- Initier, stimuler et sensibiliser à des actions concertées avec nos partenaires.

Partenaires :

- Parquet,
- SPF Intérieur et SPF Justice,
- Police fédérale, autres zones de police,
- Administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de la Province,
- Presse,
- Organisations syndicales, ...

Deuxième objectif: Bien-être et sécurité sur le lieu du travail

Nous souhaitons contribuer à améliorer le bien-être des membres du personnel ainsi qu'à leur sécurité.

Motivation

Les membres du personnel ont fait connaître au travers de l'enquête psychosociale, leur besoin d'une certaine stabilité, d'un cadre et d'une sécurité sous toutes les acceptations de ce terme. Cet objectif recouvre à la fois l'association du personnel pour l'achat du matériel qui les touche directement, la logistique des locaux, les normes de sécurités et de préventions sur les lieux de travail, les mesures à mettre en place en vue de la prévention des accidents du travail etc.

Indicateurs/ normes

- Enquêtes de satisfaction
- Nombre d'accidents du travail

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
- Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte ;
- Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;

Stratégie et politique

- Développer des partenariats avec les zones voisines ;
- Développer des bonnes pratiques ;
- Développer et mettre en œuvre la CP3 ;

Management des collaborateurs

- Désigner des personnes ressources en fonction des domaines ;
- Consulter les collaborateurs ;
- Impliquer les collaborateurs et encourager les initiatives ;

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour gérer les dossiers ;
- Dégager les moyens nécessaires aux achats de matériel et aux services ;
- Dégager les moyens pour former le personnel aux disciplines adéquates ;

Management des processus

- Développer l'objectif et y travailler de manière transversale ;
- Assurer le suivi interne des plans d'actions ;
- Vérifier les résultats auprès des parties prenantes ;
- Initier, stimuler et sensibiliser à des actions concertées avec nos partenaires.

Partenaires :

- SPMT
- Police fédérale, autres zones de police,

- Administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de la Province,
- Organisations syndicales, ...

Troisième objectif : Qualité du travail

Nous souhaitons contribuer à améliorer la qualité du travail fourni au sein de notre zone et en collaboration avec les autres services.

Motivation

Notre zone de police doit tendre vers l'amélioration continue. Dans le cadre de cet objectif, nous avons trois points d'attention

- Il nous appartient de compléter ce qui a déjà été mis en place, totalement ou partiellement, en application de la CP3
 - Identifications des processus primaires
 - Développement ou adaptation de processus et procédures dans le cadre de la gestion et du traitement des informations
- Développement des processus et procédures transversaux en matière de collaboration avec les autres niveaux de police
 - Mise en œuvre du protocole judiciaire
 - Rappel du SLA des appuis de la police fédérale et du recours au laboratoire
- Développement des compétences des membres du personnel
 - Fixation de formations prioritaires sur la base des profils de compétences
 - Sensibilisation, information et formation aux nouvelles technologies et leurs apports dans le travail de terrain

Indicateurs/ normes

- Nombre de procédures et processus rédigés
- Enquêtes de satisfaction par le biais de sondages tant internes qu'externes
- Nombre et types de formations suivies

Facteurs critiques de succès et conditions connexes

Leadership

- *Inculquer une culture de qualité auprès des collaborateurs, la notions de qualité nécessitant une approche transversale du travail effectué au sein de la zone de police ;*
- *Mise en place d'une direction de la qualité et du développement de la politique ;*
- *Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;*
- *Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte ;*
- *Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier en fixant des objectifs au personnel favorisant le résultat et le rendre compte.*
- *Encouragement aux initiatives et prises de risque (management « motivationnel »)*

Stratégie et politique

- *Définir la notion de qualité ;*
- *Ne pas aborder tous les processus de front, prioriser ;*
- *Présence des membres de la direction ;*
- *Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;*

Management des collaborateurs

- *Recruter un Officier spécialisé en stratégie et contrôle interne ;*
- *Vulgariser l'approche en processus ;*

Management des moyens

- *Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;*
- *Dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique ;*

Management des processus

- *Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;*
- *Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;*
- *Veiller à la coordination des actions entre les services ;*
- *Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.*

Partenaires

- *Parquet,*
- *Police fédérale et autres zones de police,*
- *Administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de la Province,*
- *Académies de police,*
- *Organisations syndicales,*

3.4.3 Motivation de phénomènes non retenus

Les priorités nationales définies par le PNS ne coïncident pas souvent avec une réalité locale. Néanmoins, si des phénomènes et priorités transversales peuvent être repris, certains ont dû être mis de côté.

- *Trafic et traite des êtres humains* : au vu de l'absence de chiffre dans le baromètre de la criminalité, ce phénomène n'a pas été retenu. Toutefois, des actions conjointes sont menées durant l'année notamment auprès des tabac shop, établissements HORECA, car-wash etc.
- *Fraude sociale et fiscale* : en ce qui concerne la fraude sociale, nous avons des chiffres relativement peu élevés issus du baromètre de la criminalité. En ce qui concerne la fraude fiscale, les chiffres sont hausses mais le phénomène reste proportionnellement peu élevé par rapport aux priorités sélectionnées. Néanmoins, un membre du SLR de la zone est référent et point de contact pour la problématique de la fraude sociale et autre pour tous ce qui concerne les dossiers Eco fin.
- *Les vols de et dans véhicules* : l'ampleur du phénomène en 2018 représente un faible pourcentage et les faits sont globalement en baisse par rapport à 2014. Il n'en reste pas moins que nous continuerons à faire de la sensibilisation notamment au travers des médias sociaux.
- *Terrorisme* : nous ne comptabilisons pas de fait lié à la matière de terrorisme, raison pour laquelle nous n'en faisons pas de priorité. Néanmoins nous souhaitons contribuer à la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et ce, en veillant à l'échange des informations via les différents cénacles institués.
- *Armes* : l'ampleur du phénomène en 2018 représente un faible pourcentage et les faits sont globalement en baisse par rapport à 2014. Nous envisageons néanmoins de renforcer le service par une personne spécifiquement dédiée à cette matière.

Chapitre 4 : Politique et gestion

4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible

4.1.1 L'équipe de suivi de la politique

Ces dernières années nous avons pu constater un certain manque d'implication, voire de projets, et de suivi de la stratégie du corps. Cette tâche ne peut être portée uniquement par la direction de la stratégie. Au travers des réunions d'informations hebdomadaires, un suivi bimestriel devra être assuré réunissant les acteurs directement impliqués sur le terrain.

Nous allons pour chaque objectif stratégique déterminer des plans d'actions spécifiques. Ceux-ci reprendront des objectifs opérationnels et fonctionnels. Des plans d'activités détaillés seront ensuite rédigés en vue d'atteindre l'objectif poursuivi.

Chaque plan d'action sera confié à un pilote qui aura pour mission d'assurer le suivi du plan d'activités détaillés et de désigner pour chaque activité une personne chargée de son exécution, un timing, la capacité pouvant y être affectée ainsi que la manière dont le compte-rendu doit être réalisé.

Chaque pilote est chargé de dynamiser toutes les personnes chargées d'activités dans son plan d'action, indépendamment de son grade et de sa fonction. Le rôle du pilote est primordial et son investissement dans les plans d'action est un facteur critique de succès.

Une même personne pourra être amenée à réaliser des activités dans plusieurs plans d'action, tout comme un pilote pourra éventuellement en fonction du contexte de recrutement se voir attribué deux objectifs

4.1.2 Monitoring de la mise en œuvre de la politique

Outre le suivi, sur la base d'indicateurs prédéfinis, de nos propres plans détaillés via des tableaux de bords, les différents baromètres fournis (baromètre de la criminalité, de la circulation, des élucidations, BNG), les statistiques d'opérations (Campagnes BOB) et les statistiques de partenaires tels que le CIC seront des outils de mesures qui nous permettront de confronter nos actions aux chiffres des faits pour les aspects opérationnels.

Concernant les objectifs internes, des indicateurs seront également mis en place.

Les différents résultats transparaîtront de manière annuelle par le biais du rapport annuel de la zone de police. Celui-ci reprend tous les volets du fonctionnement de la zone de police : le personnel, la logistique, l'ICT, les finances, l'évolution de la criminalité, le bien-être du personnel, les projets menés et ceux à venir.

Une fois présenté au Collège de police, au Conseil de police, au personnel et aux délégations syndicales, celui-ci est mis en ligne sur notre site Internet.

4.2 Gestion du personnel et des moyens

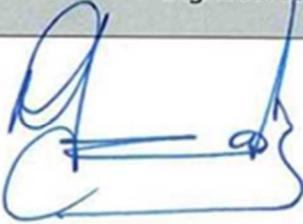
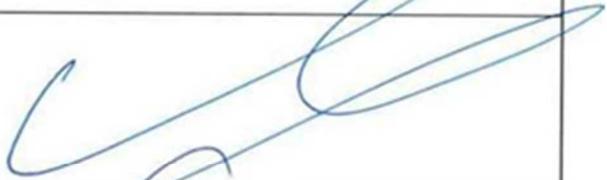
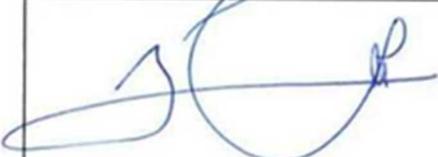
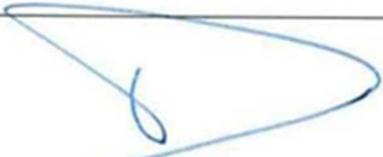
4.2.1 Gestion de la capacité en personnel

Chaque départ fera l'objet d'une demande de remplacement de manière à maintenir la capacité de la zone de manière optimale.

Pour chaque activité de chaque plan d'action une capacité spécifique sera allouée en vue de sa réalisation. Une analyse sera effectuée à chaque suivi bimestriel.

4.2.2 Gestion des moyens financiers

Les plans d'action sont rédigés en adéquation avec le budget de la zone de police. Si des acquisitions spécifiques devaient avoir lieu dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions, celles-ci seront budgétisées annuellement. Les articles budgétaires sont régulièrement suivis et un contrôle budgétaire est opéré en milieu d'année. Par le biais des modifications budgétaires, certaines adaptations sont réalisées tout en maintenant nos engagements visant à ne pas augmenter le montant des dotations communales.

Date de la séance:	29-10-2019
Membres du Conseil zonal de sécurité	Signatures
Le Bourgmestre-président du Collège de police M. GOBLET D'ALVIELLA	
Le Procureur du Roi J-M. REZETTE	
Le Chef de Corps de la police locale S. DELVAUX	
Le Bourgmestre de Chastre T. CHAMPAGNE	
Le Bourgmestre de Mont-St-Guibert J. BREUER	
Le Bourgmestre de Villers-La-Ville E. BURTON	
La Bourgmestre de Walhain X. DUBOIS	
Le Directeur Coordinateur O. LOZET	
Le Directeur Judiciaire L. BLONDIAU	

Références

- Comptes de l'emploi wallon
- ETNIC
- FLW
- INASTI
- MFWB- Cadastre de l'emploi
- MFWB- AGERS
- OES Concertes
- ONE
- ONSS- emploi salarié
- ORPSS
- OTW-DG- Statistiques
- Registre national
- SNCB
- SPF Economie- DG statistiques-Statistics Belgium
- SPF Finances
- SPF Mobilité et transports
- SPW DGO 4 (DAU)
- SPW DGO 5 élections communales
- Statbel
- SWL.